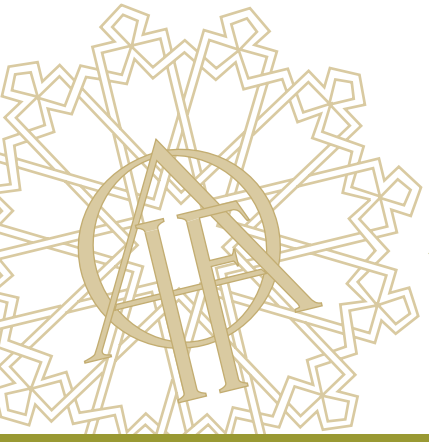
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 13 (1977), p. 179-215

Gilles Hennequin

Nouveaux aperçus sur l’histoire monétaire de l’Égypte à la fin du Moyen-Âge.

Conditions d’utilisation

L’utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l’éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l’éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d’Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l’Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d’Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d’archéologie orientale - Le Caire

NOUVEAUX APERÇUS SUR L'HISTOIRE MONÉTAIRE DE L'ÉGYPTE À LA FIN DU MOYEN-ÂGE

Gilles HENNEQUIN

La vogue dont a joui l'aspect monétaire des phénomènes économiques pendant une quinzaine d'années [1] s'est manifestée, dans le domaine des études historiques, par la parution récente de nombreuses études d'ampleur et d'intérêt très divers. En ce qui concerne plus précisément l'Egypte ayyūbide et mamlouke, plusieurs livres [2] et divers articles abordent le thème soit directement, soit par le biais de la numismatique, apportant de nouvelles contributions à un état des questions vers le milieu des années 1970 et permettant, en fonction des exigences de la théorie économique des phénomènes, de dégager de nouvelles directions de recherche [3].

[1] Jusqu'à ce que les événements de 1973 rendent à l'aspect « réel » la priorité qu'il aurait toujours dû conserver.

[2] Dont H. Rabie, *The financial system of Egypt, A.H. 564-741 = A.D. 1169-1341* (University of London, S.O.A.S., *London Oriental Series*, 25), London - New-York - Toronto 1972 : chapitre 5, p. 162-197, et indications dispersées dans les autres chapitres. Comp. Cl. Cahen, dans *JESHO*, 16, 1973, p. 110.

[3] Sauf cas très exceptionnels, les notes qui suivent ne contiennent pas de références à des publications déjà citées dans d'autres articles du même auteur. Parmi les volumes utilisés au cours de la rédaction de la présente étude et d'une autre parue en 1975 dans *Annales E.S.C.* (Paris) sans faire l'objet de citations particulières ci-après : P. Alglave & Alii, *Questions monétaires contemporaines*, Paris 1905. F. Altheim & R. Stiehl, *Finanzgeschichte der Spätantike*, Frankfurt-am-Main 1957. R. Auboin, *Les vraies questions monétaires à l'épreuve des faits*, Paris 1973. A. Aupetit, *Essai sur la théorie générale de la monnaie*, Paris 1901. L. Baudin, *La monnaie. Ce que tout le monde devrait en savoir ...*, Nlle édition, Paris 1945. M. Bloch, *Esquisse d'une histoire monétaire de l'Europe* (*Cahiers des Annales*, 9), Paris 1954. J. de Bodin de Saint-Laurent, *Les idées monétaires et commerciales de Jean Bodin*, Bordeaux 1907. St. Bolin, *State and currency in the Roman Empire to 300 A.D.*, Stockholm 1958. A.R. Burns, *Money and monetary policy in early times*, London - New-York 1927. W.W. Carlile,

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

Quelle que soit la nature économique de la monnaie envisagée, son support matériel est, sauf rares exceptions, métallique : il est donc légitime d'aborder pour commencer, comme le font au moins implicitement la plupart des auteurs, la question de l'approvisionnement en métaux dits « monétaires ». On évite en

The evolution of modern money, London - New York 1901. N. Carothers, *Fractional money*, New York - London 1930. R.A.G. Carson & C.H.V. Sutherland, ed., *Essays in Roman coinage presented to Harold Mattingly*, Oxford 1956. H. Cernuschi, *M. Michel Chevalier et le bimétallisme*, Paris 1876. Id., *Le Bland bill*, Paris 1878. Id., *Anatomie de la monnaie*, Paris 1886. Id., *Le pair bimétallique, Notes soumises à la Gold and Silver Commission*, Paris 1887. A. Chaîneau, *Mécanismes et politique monétaire*, 5e édition, Paris 1973. A. Chastagnol, *Le Bas-Empire*, Paris 1969. M. Chevalier, *La monnaie* (*Cours d'économie politique fait au Collège de France*, 3, 2e édition), Paris 1866. H. Costes, *Les institutions monétaires de la France avant et depuis 1789*, Paris 1885. A. Del Mar, *Money and civilization*, London 1886. J. Dubois, *L'Empire de l'argent, Etude sur la Chine financière*, Paris 1906. P. Einzig, *Primitive money in its ethnological, historical and economic aspects*, London 1948 (Reprinted 1951). Id., *The history of foreign exchange*, London - New York 1962 (Nous n'avons pas pu consulter la 2e édition de cet ouvrage : The British national bibliography, *Annual volume 1970*, p. 1371, col. 2). J. Favier, *Finance et fiscalité au Bas moyen âge* (*Regards sur l'histoire*, 15), Paris 1971. M. Flamant, *L'inflation*, Paris 1972. A. de Foville, *La monnaie* (*Economie sociale*), Paris 1907. F. Galiani, *De la monnaie* (*1751*), traduit et analysé par G.-H. Bousquet & J. Crisafulli, Paris 1955. M.F. Hendy, *Coinage and Money in the Byzantine Empire, 1081-1261*, Washington D.C. 1969. J.R. Hicks, *A theory of economic history*, Oxford 1969. J.K. Horsefield, *British monetary experiments, 1650-1710*, London 1960. L. Incarnati, *Moneta e scambio nell'antichità e nell'alto medioevo*, Roma 1953. G.K. Jenkins, *Monnaies grecques* (« *L'Univers des monnaies* »), Paris 1972. J. Karayannopoulos, *Das Finanzwesen des frühbyzantinischen Staates*, München, 1958. Gh.-R. Kian, *Introduction à l'histoire de la monnaie et histoire monétaire de la Perse des origines à la fin de la période parthe*, Paris 1934. J.L. Laughlin, *The principles of money*, London 1903. E. de Laveleye, *La monnaie et le bimétallisme international*, Paris 1891. J. Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Age*, 4e édition, Paris 1969. Charles, earl of Liverpool, *A treatise on the coins of the realm*, 2nd edition, London 1846. A. Luschin von Ebengreuth, *Allgemeine Münzkunde und Geldgeschichte des Mittelalters und der neueren Zeit*, 2. Auflage, München-Berlin 1926. H.D. MacLeod, *The law of Gresham in its relation to bimetallism*, London 1896. J.A. Mertens, *La naissance et le développement de l'étalon-or, 1696-1922*, Paris 1944. G. Mickwitz, *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des vierten*

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

général de prendre ouvertement parti dans la controverse du marché unifié [1] ou fractionné [2]. De multiples indications, recoupées par ailleurs, n'en viennent pas moins s'ajouter à ce qu'on savait déjà des ingérences gouvernementales aux

Jahrhunderts n. Ch., Helsingfors 1932. A.E. Monroe, *Monetary theory before Adam Smith* (*Harvard Economic Studies*, 25), Cambridge Mass. 1923. K.F. Morrison & H. Grunthal, *Carolingian coinage* (A.N.S., *N.N.M.*, 158), New York 1967. A. Neurrisse, *Les règlements internationaux*, Paris 1972. A. Pose, *La monnaie et ses institutions — Histoire, théorie et technique*, 2, Paris 1942. P. Prissert, *Le marché des changes* (*Fondements de l'économie moderne*), Paris 1972. H. Quiring, *Geschichte des Goldes*, Stuttgart 1948. J. Riboud, *La vraie nature de la monnaie*, Paris 1973. P. Riché, *La vie quotidienne dans l'Empire carolingien*, Paris 1973. W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, Cambridge 1892. J. Rueff, *Pour un succès immédiat et certain : la réforme du système monétaire international*, Paris 1973. M. Schlogel, *Les relations économiques et financières internationales*, Paris 1972. R. Sédillot, *A.B.C. de l'inflation*, Paris 1958. Id., *Onze monnaies plus deux, Deux mille ans d'histoire*, Paris 1972. Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo, 5, *Caratteri del Secolo VII in Occidente, 23-29 aprile 1957*, 2, Spoleto 1958. Id., 6, *La Città nell'alto medioevo, 10-16 aprile 1958*, Spoleto 1959. Id., 9, *Il passaggio dall'antichità al medioevo in Occidente, 6-12 aprile 1961*, Spoleto 1962. Id., 11, *Centri e vie di irridiazione della civiltà nell'alto medioevo, 18-23 aprile 1963*, Spoleto 1964. W.A. Shaw, *The history of currency, 1252 to 1894*, London s.d. (Traduction française, Paris 1896). Ph. Simonnot, *Clefs pour le pouvoir monétaire*, Paris 1973. A.L. Udovitch, *Partnership and profit in Medieval Islam* (*Princeton Studies on the Near East*), Princeton 1970. A.P. Usher, *The early history of deposit banking in Mediterranean Europe*, I (*Harvard Economic Studies*, 75), Cambridge Mass. 1943. M. de Vienne, *Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires* (Extrait des *Mémoires de l'Académie Stanislas*), Nancy 1890. L. Walras, *Eléments d'économie politique pure ou Théorie de la richesse sociale*, Edition définitive revue et augmentée par l'auteur, Paris-Lausanne 1926. Id., *Etudes d'économie politique appliquée* (*Théorie de la production de la richesse sociale*), Edition définitive par les soins de G. Leduc, Lausanne-Paris 1936. L.C. West & A.C. Johnson, *Currency in Roman and Byzantine Egypt*, Princeton 1944. L. Wolowski, *La question monétaire*, 2e édition, Paris 1869. Id., *L'or et l'argent*, Paris 1870.

[1] A. Udovitch, « Introductory remarks », dans M.A. Cook, ed., *Studies in the Economic History of the Middle East from the rise of Islam to the present day*, London-New York-Toronto 1970, p. 7. Comp. S.D. Goitein, « Mediterranean trade in the eleventh century : some facts and problems », *ibid.*, p. 62. Cl. Cahen, d'après Goitein, dans *JESHO*, 9, 1966, p. 154.

[2] Cl. Cahen, d'après M. Lombard, dans *JESHO*, 16, 1973, p. 331. Id., « Quelques mots sur le déclin commercial du monde musulman à la fin du Moyen Age », dans Cook, *Studies*, p. 33-34.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

frontières [1]. Mieux vaut donc s'en tenir, par prudence et aussi par commodité, à l'hypothèse de prix variables dans l'espace pour l'or, l'argent, le cuivre, etc. [2]. En Egypte, comme dans chaque domaine monétaire, les prix s'établissent à la rencontre de l'offre [3] et de la demande, dont la demande monétaire n'est qu'une composante [4]. Les mouvements « internationaux », officiels ou clandestins, de métaux monétaires comme de toutes autres marchandises, ne sont rien d'autre que des arbitrages [5]. Pour l'Egypte, les indications disponibles ne permettent pas de discerner, sur de longues périodes, des tendances nettes à l'entrée ou à la sortie des différents métaux monétaires : l'impression qui domine est au contraire celle d'une grande confusion [6]. On peut admettre cependant que le renouveau du monnayage de l'or, en Inde puis en Europe [7], a fait monter le prix du métal dans les domaines monétaires considérés et provoqué un écoulement de l'or

(1) On verra plus loin la question des marchés intérieurs.

(2) Comp. R.S. Lopez, « East and West in the early Middle Ages, Economic relations », dans *Relazioni del X. Congresso Internazionale di Scienze Storiche, 3, Storia del Medioevo* (*Biblioteca Storica Sansoni, Nuova Serie*, 24), Firenze 1955, p. 122.

(3) Mines, récupération (Tombes pharaoniques), éventuellement importations : pour l'or, Rabie, p. 169-170, 185-186 et 191-192 (L'or de Takrūr); pour l'argent, p. 166, 194 (Tribut arménien).

(4) Et toujours quelle que soit la nature économique de la monnaie étudiée : si c'est une monnaie réelle, le prix de la marchandise-étalon n'est que l'inverse de tous les autres.

(5) Rabie, p. 167, 185-186. Le métal monétaire brut sort des domaines monétaires où il est bon marché en direction de ceux où il est plus cher : comme il existe toujours une demande résiduelle, en particulier monétaire, on n'imagine pas qu'un domaine monétaire puisse se vider complètement de son métal; comme d'autre part le métal monnayé fait toujours prime, aussi faiblement que ce soit, sur le métal brut, on est logiquement contraint d'admettre que les espèces étrangères entrant en Egypte pour être portées à l'atelier monétaire sont forcément des espèces démonétisées : comp. entre autres Cl. Cahen, « La frappe des monnaies en Egypte au VI^e^-XII^e^ siècle d'après le *Minhāj* d'al-Makhzūmī », dans D.K. Kouymjian, ed., *Near Eastern Numismatics, Iconography, Epigraphy and History, Studies in Honor of George C. Miles*, American University of Beirut 1974, p. 337; ou bien, qu'au passage de la frontière les espèces monnayées ayant cours bénéficient, par rapport au métal brut, d'une réduction de droits équivalant au moins à la plus-value monétaire.

(6) Comp. Rabie, p. 178, 190.

(7) Id., p. 185-186. Comp. U. Thakur, « Economic data from the early coins of India », *JESHO*, 14, 1971, p. 285.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

égyptien vers l'Est et vers l'Ouest, sans d'ailleurs qu'il faille y voir obligatoirement la manifestation d'un appauvrissement relatif de l'Egypte [1]. En ce qui concerne la « famine de l'argent », phénomène mondial et correspondant presqu'exactement, en ce qui concerne l'Egypte, aux époques fāṭimide et ayyūbide [2], elle suscite invariablement d'étranges contresens : l'interprétation selon laquelle l'interruption constatée — ? — dans l'utilisation monétaire de l'argent serait due à une raréfaction et donc à un renchérissement du métal n'est admissible que dans l'hypothèse de la monnaie nominale à support matériel d'argent [3], hypothèse qui précisément ne semble pas être celle où se placent la plupart des auteurs ; dans une hypothèse de monnaie réelle à étalon d'argent, au contraire, l'arrêt du monnayage révèlerait plutôt une pléthore de métal [4].

[1] Les plus importants mouvements d'or s'effectuent, à notre époque, de Dubaï vers l'Inde (T. Green, *The world of gold,* New York 1968, p. 167. J. de la Guérivière, « En Inde, la chasse aux seigneurs de la contrebande », *Le Monde,* 29-30 décembre 1974, p. 16 : « Pendant la seule année 1973, il y aurait eu pour 1 milliard de francs de trafic de métal jaune entre Dubaï et l'Inde ». Comp. *International Herald Tribune,* February 28, 1975, p. 5 : « Indian law forbids citizens to hold more than two kilograms of gold ornaments or coins. It bars them from possessing bullion »), donc à peu près, dans l'échelle des revenus par habitant, du plus riche vers le plus pauvre.

[2] Rabie, p. 167, 174-187. Comp. Cl. Cahen, *Pre-ottoman Turkey, A general survey of the material and spiritual culture and history, c. 1071-1330,* New York 1968, p. 170-171. Id., dans *JESHO,* 14, 1971, p. 330-331.

[3] Ex. : l'Occident européen et américain depuis les années 1960. Comp. G. Fussman, d'après U. Thakur, dans *JESHO,* 17, 1974, p. 222.

[4] Très bien vu par Cl. Cahen, « Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient latin », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg,* XXIX-8, mai-juin 1951, p. 338. Id., *L'Islam des origines au début de l'Empire Ottoman* (*Histoire universelle Bordas,* 14), Paris 1970, p. 86. On constate à la fois, à l'époque des Croisades, une baisse de l'argent par rapport à l'or et l'arrêt de son monnayage. Même situation dans les années 1870, avec comme conséquence l'abandon de l'argent comme étalon monétaire et la généralisation de l'étalon-or. On sait *a priori* et *a posteriori* que la cherté d'une marchandise, dans un système d'économie libérale et de monnaie réelle, ne constitue en rien un empêchement à son utilisation comme étalon, d'autant plus que cette promotion au rang d'étalon monétaire a précisément pour effet de stimuler la production de ladite marchandise et donc de la rendre, au moins à terme, moins rare et donc moins chère. Inversement, l'utilisation de l'argent comme étalon monétaire aurait pu en faire baisser la demande et la production, mais seulement dans une

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

La formulation explicite des principaux concepts monétaires est toujours aussi rare, et le bilan des prises de position implicites n'autorise pas à se montrer trop optimiste quant à la réduction du *cultural lag* [1] qui handicape encore tant d'historiens.

Les numismates recherchent et inventorient des objets de métal ou éventuellement d'autres matériaux, objets dont il est raisonnable d'admettre qu'ils remplissaient les fonctions concrètes d'intermédiaire des échanges et de réserve de la valeur reconnues à la monnaie. L'identification matérielle des différentes espèces d'instruments [2] exige la prise en considération du métal ou de l'alliage, du module et de l'empreinte des coins [3] qui sont l'expression physique du monopole de l'émission revendiqué par les pouvoirs publics dans le domaine monétaire considéré [4]. Quelle que soit l'espèce identifiée, les coupures ne présentent aucune uniformité pondérale [5], ce qui, à la limite, fait de chacune d'entre elles une réalité économique *sui generis* [6], avec des conséquences inéluctables du point

situation de bimétallisme universel qui n'a jamais été réalisée dans l'histoire (P. Leroy-Beaulieu, *Traité historique et pratique d'Economie politique*, 3, Paris 1896, p. 332-341, comp. J.E. Mertens, *La naissance et le développement de l'étalon-or, 1696-1922, Les faits et les théories — Essai de synthèse économique et sociologique*, Paris 1944, p. 164). Comp. Goitein, « Mediterranean trade », p. 57 : quelle que soit la nature économique de la monnaie, les pouvoirs publics restent par définition seuls maîtres du choix du métal utilisé, soit comme étalon d'une monnaie réelle, soit comme support matériel d'une monnaie nominale.

[1] M. Friedman, dans *Newsweek*, April 1, 1974, p. 65.

[2] Udovitch, « Introductory remarks », p. 5-6.

[3] Rabie, p. 180.

[4] Pour des raisons politico-religieuses (J.L. Bacharach, « The dinar versus the ducat », *International Journal of Middle East Studies*, 4, 1973, p. 83) et surtout fiscales (A suivre).

[5] E. Ashtor, « Banking instruments between the Muslim East and the Christian West », *The Journal of European Economic History*, 1, 1972, p. 560 : vrai pour les coupures neuves et à plus forte raison pour les usagées, comp. K. de B. Codrington, « The origins of coinage », *Bulletin of the Institute of Archaeology* (University of London), 4, 1964, p. 19.

[6] La raison de cette absence d'uniformité est tout simplement technique (Comp. R.G. Hawtrey, *The Gold standard in theory and practice*, 4. ed., London-New York-Toronto 1939, p. 20) : les techniques de la frappe

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de vue de la nature du régime monétaire : le recours attesté au comptage indique de la façon la plus indubitable que même les plus lourdes coupures de l'espèce en cause ne possèdent qu'une valeur intrinsèque inférieure à leur valeur nominale ou pouvoir d'achat de l'unité de compte [1], et donc que ladite espèce, dans son ensemble, est au moins partiellement fiduciaire; le recours au pesage [2] invite à des conclusions en sens opposé [3]. La diversité pondérale des coupures n'est nullement exclusive de normes pondérales d'émission [4] paraissant correspondre à une unité de poids courante dont le nom, frappé sur les coupures, leur procure une dénomination [5]. Certains de ces poids moyens, plus particulièrement associés à un métal, connaissent une longévité remarquable [6]. Inversement, l'époque des Mamlouks Circassiens semble connaître une assez grande instabilité [7], mais

n'ont pas évolué de façon sensible de l'Antiquité au 16e siècle occidental (F. Panvini Rosati, « La tecnica monetaria altomedievale », Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'alto Medioevo, 18, *Artigianato e tecnica nella società dell'alto Medioevo occidentale, 2-8 aprile 1970,* 2, Spoleto 1971, p. 715-716), même si l'uniformité — relative — des coupures semble avoir été précisément une des grandes nouveautés introduites par les nouvelles espèces d'or italiennes à partir du XIIIe siècle; comp. Rabie, p. 190-191.

[1] Dans le cas contraire, l'entrée en jeu de la loi de Gresham les ferait disparaître de la circulation.

[2] Ashtor, « Banking instruments », p. 559-560.

[3] Toujours dans la limite de l'écart pondéral maximum entre coupures de la même espèce : comp. Rabie, p. 168, 190-191.

[4] R. Lopez, H. Miskimin & A. Udovitch, « England to Egypt, 1350-1500 : Long-term trends and long-distance trade », dans Cook, *Studies,* p. 110-111.

[5] Dont l'abandon peut signifier alors l'abandon de la norme pondérale : comp. P. Balog, *The coinage of the Mamlūk Sultans of Egypt and Syria* (A.N.S., *Numismatic Studies,* 12), New York 1964, p. 16-17.

[6] Les normes de 4,25 g (*Dīnār*) pour les monnaies d'or et de 2,97 g (*Dirham*) pour les monnaies d'argent ou assimilées se maintiennent du Ier au IXe siècle de l'Hégire : Cahen, *L'Islam,* p. 37, 85. Balog, *The coinage,* p. 39, 42-43. Id., « A hoard of $\frac{1}{16}$th dirham fractions of the Fāṭimid caliph al-Ḥākim bi-Amr illāh (386-411 AH = 996-1020 AD) in the Vatican coin collection », *Rivista italiana di numismatica,* 20, Serie quinta, 74, 1972, p. 146-147. Id., « Pesi di bronzo islamici del XIII secolo », *Quaderni ticinesi di numismatica e antichità classiche,* Lugano 1973, p. 180-181. D. Eustache, « La question des monnaies d'après El-Bālaḏurī », *Hespéris Tamuda,* 9, 1968, p. 89, 92-93. Ch. Toll, « Einige metrologische und metallurgische Termini im Arabischen », *Orientalia Suecana,* 18, 1969 (Uppsala 1970), p. 148. Bacharach, « The dinar », p. 83-86.

[7] Balog, *The coinage,* p. 13, 43, 47, etc.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

la signification économique du phénomène n'est nullement évidente, en admettant même qu'il y en ait eu une.

Dans un pays intensément fiscalisé [1], les pouvoirs publics ont des raisons évidentes d'utiliser de préférence [2], dans toutes les opérations où l'Etat est partie prenante [3], les espèces dont eux-mêmes assurent l'émission. Cette acceptation par les caisses publiques n'est jamais inconditionnelle, soit pour des raisons techniques [4], soit surtout pour des raisons fiscales sur lesquelles il faudra revenir : à toute espèce mise en circulation, la faculté laissée aux agents du fisc de l'exiger en règlement d'une créance publique tient lieu de cours légal et de pouvoir libératoire illimité [5] et peut seule la distinguer de tous les autres objets matériels [6]. C'est seulement dans la mesure où les particuliers se montrent sensibles à cette distinction que l'on peut ensuite parler de monétarisation de l'économie [7].

Dans les documents autres que numismatiques, l'apparition des termes *dīnār, dirham, fals* pose toujours un problème dont la solution est parfois difficile. En pratique, trois choses peuvent se trouver ainsi désignées : ou bien, une unité de poids, en particulier quand il s'agit de métal monétaire brut; ou bien, une coupure circulante, ce qui nous ramène aux considérations qui précèdent sans apport d'aucun élément nouveau. Ou enfin, la notion monétaire abstraite d'unité de compte, triple et même quadruple instrument de mesure : de la valeur des biens et services, et donc exprimant des prix; de la valeur des autres unités de compte, et donc exprimant des taux de change ou de conversion; de la valeur de l'unité en termes d'elle-même après écoulement d'un laps de temps quelconque, et donc exprimant un taux d'intérêt; enfin, et éventuellement, de la valeur inférieure

[1] Cl. Cahen, « L'alun avant Phocée », *Revue d'Histoire économique et sociale*, 41, 1963, p. 443.

[2] Mais pas exclusivement : l'administration égyptienne des douanes accepte en paiement le ducat, dans des conditions d'ailleurs non précisées (Rabie, p. 190-191).

[3] Paiement des impôts, achats aux autres monopoles, etc.

[4] Rejet, encore possible de nos jours, de coupures isolées, pour cause d'usure, détérioration, etc.

[5] Comp. Rabie, p. 185. Ashtor, « Banking instruments », p. 560. J. Desomogyi, « Economic theory in classical arabic literature », *Studies in Islam*, 2, 1965, p. 5 (d'après Ibn Khaldūn).

[6] Comp. C.M. Cipolla, *Money, prices and civilization in the Mediterranean World, Fifth to seventeenth century*, Princeton 1956, p. 6.

[7] A.S. Ehrenkreutz, « Monetary aspects of medieval Near eastern economic history », dans Cook, *Studies*, p. 38.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ou supérieure à l'unité d'une coupure particulière de l'espèce circulante de rattachement. Car l'unité de compte ne trouve sa signification économique que dans le lien qui l'unit à une espèce circulante, donnant naissance à l'institution monétaire dans sa plénitude [1]. La définition du rapport entre l'instrument d'échange et de réserve nécessairement concret et l'unité de compte nécessairement abstraite est un autre attribut de la compétence monétaire de la puissance publique émettrice des espèces circulantes : elle s'opère à chaque séance du marché par la comparaison entre le nombre d'unités de compte nommément désignées auquel se monte toute somme exigée en paiement par l'Etat, d'une part, la nature et la quantité — nombre ou poids — de « pièces de monnaie » dont les agents du fisc acceptent de se satisfaire en règlement de ladite somme, d'autre part. Du point de vue qualitatif, on s'attendra à trouver le *dīnār* de compte défini en espèces portant la dénomination de *dīnār*, et pareillement pour le *dirham* et le *fals;* par association d'idées, la seule mention du *dīnār* évoque le métal jaune; le *dirham*, l'argent; le *fals*, le cuivre ou le bronze. En fait, la monnaie la plus utilisée à la fin de l'époque circassienne était un *dirham* défini en espèces de cuivre. Du point de vue quantitatif, et compte-tenu de l'irrégularité pondérale déjà signalée des coupures circulantes, l'identification de l'unité de compte à un nombre entier — pas forcément l'unité — de toutes et n'importe lesquelles des pièces d'une émission ou d'un ensemble d'émissions n'est possible *a priori* que pour une monnaie suffisamment fiduciaire pour permettre le comptage; dans l'hypothèse de la monnaie suffisamment droite pour ne pouvoir circuler que par pesage, l'unité de compte ne peut s'identifier qu'à un poids de pièces, et pas forcément le poids moyen ou norme pondérale de l'émission ou de l'ensemble d'émissions [2]. Une unité

[1] Hawtrey, p. 2-3, 8-9. J.L. Bacharach, « Circassian monetary policy : silver », *Numismatic Chronicle*, VII, 11, 1971, p. 269-270. A.L. Udovitch, « Commercial techniques in early medieval islamic trade », dans D.S. Richards, ed., *Islam and the trade of Asia, A colloquium* (*Papers on Islamic History*, 2), Oxford-University of Pennsylvania, 1970, p. 53.

[2] Chaque coupure considérée séparément a peu de chances de correspondre à un nombre entier d'unités de compte : dans l'hypothèse — raisonnable — qui identifie l'unité de compte au poids moyen à l'émission, la valeur individuelle des coupures oscille, par défaut ou par excès, autour de l'unité. Dans un ordre d'idées voisin, on attend toujours une définition convaincante du « *dīnār* légal » et du « *dirham* légal », paraît-il chargés d'une signification juridico-religieuse particulière : s'agit-il de 4,25 g d'or métal et de 2,97 g d'argent métal, auquel cas l'histoire monétaire n'est pas concernée? Ou de 4,25 g

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de compte sans espèce circulante de rattachement est dépourvue de toute signification économique [1]. Le pouvoir d'achat de la monnaie est rapporté à l'unité de compte comme moyen d'expression des prix [2]. La notion de masse monétaire [3] exprime, pour une monnaie déterminée, la somme des unités de compte offertes dans cette monnaie, laquelle somme ne peut être chiffrée que si l'on connaît à la fois la quantité totale, en nombre ou en poids selon la nature de la monnaie, d'espèces effectivement en circulation [4] et le rapport numérique entre la quantité ou le poids d'espèces circulantes et l'unité de compte.

* * *

On ne trouve toujours pas de prises en considération explicites des problèmes relatifs aux encaisses et à la demande d'encaisses. En ce qui concerne les encaisses effectivement réalisées [5], on trouve confirmé le fait déjà bien connu que les résidents égyptiens détiennent volontiers des espèces étrangères, mais on distingue mal dans quelles conditions ces espèces ont pu circuler entre particuliers [6]. Il s'agit bien, en tout cas, de présence matérielle d'espèces étrangères en Egypte,

d'espèces dénommées *dīnār* et 2,97 g d'espèces *dirham*, même si ces dénominations — cas fréquent aux derniers siècles du Moyen Age, et pas seulement en Egypte — n'affublent plus que d'innommables alliages? Ou enfin — hypothèse que nous avons proposée ailleurs — 4,25 g d'or pur et 2,97 g d'argent pur dans des espèces circulantes?

[1] Cipolla, p. 49-50. Rabie, p. 175. Udovitch, « Introductory remarks », p. 5. Balog, *The coinage*, p. 45, comp. Cl. Cahen, dans *Arabica*, 12, 1965, p. 100. Cl. Cahen, « Le régime des impôts dans le Fayyūm ayyūbide », *Arabica*, 3, 1956, p. 12. Ehrenkreutz, « Monetary aspects », p. 41.

[2] D. Sperber, « Costs of living in Roman Palestine, IV (Conclusion) », *JESHO*, 13, 1970, p. 1-2.

[3] R.S. Lopez, dans *Artigianato e tecnica*, p. 746.

[4] C'est l'objet de la métanumismatique : Rabie, p. 178-179; comp. Cl. Cahen, dans *JESHO*, 14, 1971, p. 76. M. Dolley, d'après F. Dumas-Dubourg, dans *Cahiers de Civilisation médiévale X^e-XII^e siècles*, 17, 1974, p. 257-258 : abondante circulation d'espèces monétaires même à des époques prétendûment d'« économie naturelle »!

[5] Et dont le total est, pour chaque monnaie, égal à la masse monétaire disponible : E. Cannan, *Money, Its connection with rising and falling prices*, London 1918, p. 11-12.

[6] Cas du ducat : Rabie, p. 190-191, 194-195; Bacharach, « The dinar », p. 79-81.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ce qui devrait suffire à convaincre *a posteriori* les derniers tenants de la thèse — aberrante *a priori* — selon laquelle les espèces monétaires retombent à l'état de simple métal du seul fait qu'elles sont transportées au dehors de leur domaine d'émission ou de cours légal. En ce qui concerne la demande d'encaisses, ou la vitesse de circulation qui en est l'inverse, on est déçu de constater que la plupart des auteurs ne soupçonnent pas l'importance ou même l'existence du problème [1].

* * *

Pour la quasi-totalité des auteurs, les problèmes restent presqu'uniquement ceux de l'émission, et donc de l'offre de monnaie. Malheureusement on ne peut toujours pas dire que cet intérêt presqu'exclusif ait été générateur d'un peu plus de clarté ou d'un peu moins de confusion, au moins au stade de la position des problèmes, sans parler de leur solution. Nous persistons à penser en effet, et jusqu'à plus ample informé, qu'il est impossible d'envisager une étude de phénomènes monétaires, quels que soient le pays et l'époque, autrement que comme un choix ou éventuellement un compromis entre les deux formules extrêmes révélées par l'expérience : réalisme ou nominalisme, parfaitement irréductibles l'un à l'autre en principe [2] même s'ils sont associables en pratique sous certaines conditions. Il ne s'agit pas là de subtilité philosophique, mais bien d'une nécessité

[1] Cependant : Udovitch, « Introductory remarks », p. 6. Bacharach, « The dinar », p. 77. Comp. G. Cassel, *Money and Foreign Exchange after 1914*, London-Bombay-Sydney 1922, p. 136-140, 145, 147-151, 157-158, 182-183 : la distinction à faire entre deux compartiments de la demande d'encaisses, l'importance respective des deux compartiments qui peut varier selon la monnaie considérée, et les distorsions qui en résultent entre le rapport des pouvoirs d'achat et les taux de change constatés (Débordement du rapport des pouvoirs d'achat par le taux de change d'autant plus prononcé que la demande d'encaisses thésaurisées est plus forte).

[2] G. Tucci, « Origine et développement de la monnaie primitive », dans J. Poirier, ed., *Monnaie et para-monnaie dans les sociétés non-industrielles* (= *Cahiers Vilfredo Pareto, Revue européenne des Sciences sociales*, 21, 1970), p. 23-24. P. Bessaignet, « Monnaie primitive et théories monétaires », *ibid.*, p. 41-42, 53 (« ... de mêmes faits conduisent en vérité à des conclusions contraires selon qu'on les interprète par référence à la théorie de la monnaie-signe ou à la théorie de la monnaie-marchandise ... »).

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

absolue de toute recherche sérieuse d'histoire économique, sociale et même politique, vu que la nature du régime monétaire en vigueur influe directement sur l'ensemble des phénomènes économiques, les rapports sociaux et les rapports entre gouvernants et gouvernés [1].

* * *

On évoque, assez plaisamment, l'intérêt porté par les historiens soviétiques aux monnaies à faible pouvoir d'achat unitaire [2]. De fait, il n'est pas déplacé de commencer par elles notre revue des problèmes. Sur le plan des faits, il est incontestable que ces « monnaies du peuple » ont été, dans l'histoire du volet monétaire de l'économie, victimes d'une erreur de perspective [3] comparable, *mutatis mutandis*, à celle qui a affecté l'agriculture du côté du volet réel [4]. Du point de vue de la compréhension historique, c'est sur la nature de ces instruments monétaires en général considérés comme de second rang que le *consensus* le plus large paraît actuellement réalisé. Il s'agit essentiellement des *fulūs*, qui effectuent un retour en force dans l'évolution monétaire de l'Egypte à partir de la première moitié du XIII[e] siècle [5], et accessoirement des jetons de verre qui les auraient accompagnés ou même complètement remplacés au cours des deux siècles précédents [6]. Au moins pour l'époque ici considérée, tout le monde, semble-t-il,

[1] Comp. A. Rugina, *Geldtypen und Geldordnungen, Fundamente für eine echte allgemeine Geld- und Wirtschaftstheorie* (*Neue Untersuchungen zur Ordnung der Gesellschaft, der Wirtschaft, der Finanzen und des Geldes*), Stuttgart und Köln 1949, p. v, 21, etc.. R. Gonnard, *Histoire des doctrines monétaires dans ses rapports avec l'histoire des monnaies, I, De l'Antiquité au XVII[e] siècle*, Paris 1935, p. 10-12.

[2] Rabie, p. 181.

[3] Comp. Cl. Cahen, *La Syrie du Nord à l'époque des Croisades et la principauté franque d'Antioche* (Institut Français de Damas, *Bibliothèque Orientale*, I), Paris 1940, p. 470. Ehrenkreutz, « Monetary aspects » p. 37. Etc.

[4] Cahen, « Quelques mots », p. 31, n. 1. Id., dans *JESHO*, 14, 1971, p. 63.

[5] Balog, *The coinage*, p. 39, etc.

[6] Rabie, p. 168. A. Miquel, « L'Egypte vue par un géographe arabe du IV[e]-X[e] siècle : al-Muqaddasī », *Annales Islamologiques*, 11, 1972, p. 127 (Abolition des monnaies de cuivre par les Fāṭimides). A.S. Ehrenkreutz, *Saladin*, Albany 1972, p. 104. P. Balog, « Poids et estampilles en verre et poids en bronze musulmans du Musée d'art et d'histoire de Genève », *Genava*, n.s., 22, 1973, p. 299. A. Launois, « Estampilles, poids, étalons monétaires et autres disques musulmans en

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

est d'accord sur la nature nominale et fiduciaire de ces divers instruments. L'hypothèse est parfaitement vraisemblable, tout particulièrement si l'on considère que l'Egypte passe pour avoir eu, plus de mille ans avant les Mamlouks, le premier régime cohérent de monnaie nominale dont l'histoire ait conservé le souvenir [1]. Même quand les auteurs s'abstiennent de prendre position sur la question, les indications qu'ils fournissent sont concordantes. Les *fulūs* sont normalement comptés, ce qui, vu l'extrême irrégularité pondérale des coupures [2], n'est admissible que pour des espèces présentant un taux élevé de fiduciarité [3]. Ils sont abondamment contrefaits, ce qui n'est également concevable que pour une monnaie fiduciaire [4]. Ils ne circulent que localement, fait à replacer dans

verre », *Bulletin d'Etudes Orientales*, 22, 1969, p. 70-72. On ne trouve apparemment rien qui ressemble au papier-monnaie en Egypte à l'époque considérée, alors même que la chose était connue dans les Etats voisins (Turquie pré-ottomane : Cahen, *Pre-ottoman Turkey*, p. 325) : on peut d'ailleurs interpréter ce rejet du papier-monnaie comme un aspect de l'hostilité irréductible et de la résistance victorieuse des Mamlouks aux Mongols (Comp. Cahen, *L'Islam*, p. 231).

[1] L.C. West & A.C. Johnson, *Currency in Roman and Byzantine Egypt* (*Princeton University Studies in Papyrology*, 5), Princeton 1944, p. 1, etc.. J.M. Curtis, *The tetradrachms of Roman Egypt*, Chicago 1969, p. IX-X. Contrairement à une illusion qui paraît encore largement répandue, la monnaie nominale est historiquement au moins aussi ancienne que la monnaie réelle, à la fois sur le plan des faits et sur celui des théories : J. Poirier, « Monnaie et para-monnaie dans les sociétés traditionnelles », dans *Monnaie et para-monnaie*, p. 12. P.L. Gupta, *Coins* (*India — The land and people*), New Delhi 1969, p. 7. N. Angell, *The story of money*, Garden City (New York) 1929, p. 98-100. E.I.J. Rosenthal, *Averroes' commentary on Plato's Republic* (University of Cambridge, *Oriental publications*, I), 2nd ed., Cambridge 1966, p. 145, 211-212, 264, 286.

[2] Rabie, p. 174, 181, 185.

[3] Comme on l'a déjà vu (Comp. C.R. Robinson & C.B. Young, *A nation without coins*, New York - Washington - Hollywood 1965, p. 128) : entre espèces ou coupures de même valeur nominale et de valeur intrinsèque différente, il n'existe pas de raisons économiques à l'entrée en jeu de la loi de Gresham si la valeur intrinsèque la plus haute reste inférieure à la valeur nominale ou pouvoir d'achat de l'unité de compte (mais il peut subsister des raisons techniques — Comp. « Monnaie de singe », *Le Monde*, 3-4 novembre 1974, p. 8, col. 1 — ou sentimentales et donc irrationnelles et non-économiques). Les écarts de valeur intrinsèque ne retrouvent de signification qu'à l'occasion d'un décri : Rabie, p. 196.

[4] Rabie, p. 182-183, 188-189, 195. Certaines de ces contrefaçons sont perpétrées à l'étranger, par exemple en Afrique Orientale : H.W. Mitchell, « Fakhr al-dunya and Nasir al-dunya, Notes on two East African topics »,

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

le phénomène plus général de la concurrence entre monnaies plus ou moins droites [1]. Enfin et surtout ils sont le véhicule favori, si l'on peut dire, d'une inflation [2] qui finit par faire tomber le produit des impôts au second rang des ressources de l'Etat [3]. La limitation quantitative du pouvoir libératoire des *fulūs* n'a qu'une signification technique, mais s'intègre parfaitement elle aussi à l'image d'ensemble d'une monnaie fiduciaire [4]. La distinction entre différents niveaux d'émission, pouvoir central ou autorités locales, n'a pas non plus de signification économique particulière, puisqu'il s'agit en fin de compte du même *mulk*, éventuellement déconcentré mais jamais décentralisé [5]. Si les *fulūs*, comme tout invite à le penser, sont une monnaie nominale, certains faits qu'on nous rapporte méritent réexamen. Par exemple, l'alourdissement pondéral des espèces circulantes n'a aucune signification économique [6]. De même, les mentions périodiques de passage du comptage au pesage des *fulūs* méritent selon toute vraisemblance une réinterprétation fondamentale : il a dû s'agir, tout simplement, d'opérations de décri, les espèces démonétisées étant reprises à leur poids de métal ou peut-être à une valeur légèrement supérieure, lesdites opérations s'analysant, sur le plan économique, comme des déflations mises à la charge des détenteurs d'encaisses et permettant à l'Etat de revaloriser, sans frais pour lui, l'unité de compte définie en *fulūs* et dans laquelle certains revenus de membres

The Numismatic Chronicle, VII, 10, 1970, p. 256. La seule contrefaçon possible d'une monnaie droite serait une fraude sur l'alliage (Th. B. Buchanan, *Principles of money and coinage*, Denver 1896, p. 53-54), rapidement et universellement repérable et donc de portée très limitée (Comp. Rabie, p. 191 : faux ducats en Egypte).

[1] Balog, *The coinage*, p. 39.

[2] Rabie, p. 183.

[3] Rabie, p. 196-197. Comp. M. Friedman, cité par *The Observer*, 22 september 1974, p. 13, col. 4 : rigoureusement inconcevable, évidemment, en régime de monnaie réelle.

[4] En l'occurrence d'une monnaie divisionnaire auxiliaire d'une monnaie droite : Rabie, p. 181-182.

[5] Rabie, p. 181-182. Comp. B.W. Barnard, « The use of private tokens for money in the United States », *The Quarterly Journal of Economics* (Cambridge, Mass.), 31-4, August 1917, p. 601-602.

[6] Rabie, d'après Balog, p. 185 : loin de constituer un élément positif, l'alourdissement de certaines espèces risque de provoquer des difficultés en cas de communauté d'unité de compte avec des espèces plus légères (Comp. *The Salt Lake Tribune*, Thursday March 28, 1974, p. 10. *The Economist*, June 8, 1974, p. 45).

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de la caste dirigeante étaient libellés [1]. On comprend que les commerçants aient préféré fermer boutique plutôt que de devoir encaisser des espèces dont le décri paraissait imminent et dont cependant les clients pouvaient, jusqu'à l'instant même du décri, exiger l'acceptation en paiement [2].

D'une façon générale, il semble qu'on puisse admettre que la valeur intrinsèque des *fulūs* devait être relativement plus élevée que celle de la plupart des monnaies fiduciaires du XX^e^ siècle [3] : on pourrait ainsi comprendre que les contrefacteurs aient tenté de tricher également sur l'alliage [4]. Par ailleurs, le fossé qu'on veut en général voir entre les *fulūs* fiduciaires et les espèces de métaux nobles, réputées droites, se trouve ainsi quelque peu rétréci déjà, à partir d'un de ses bords [5].

* * *

Passant justement à l'autre bord, celui des monnaies d'or et d'argent, nous nous retrouvons en effet dans un monde encore bien plus rempli d'incertitudes que le précédent. Les derniers travaux parus continuent d'apporter des matériaux précieux au plan de la description, mais on ne constate aucun progrès au plan de l'explication.

[1] Rabie, p. 183, 188-189, 195-196. Comp. L.A. Mayer, « Some problems of Mamlūk coinage », dans J. Allan, H. Mattingly & E.S.G. Robinson, ed., *Transactions of the International Numismatic Congress (London, June-July 1936)*, London 1938, p. 440.

[2] Requérant au besoin l'intervention des autorités : Rabie, p. 196.

[3] Mais dans l'Egypte de 1969-1970, le haut prix du cuivre faisait disparaître rapidement les anciennes pièces de une et cinq piastres!

[4] Imagine-t-on des faux-monnayeurs modernes lésinant sur le papier? Notons d'ailleurs que la nature des métaux utilisés pour adultérer le cuivre mériterait des éclaircissements (Comp. Rabie, p. 189) : le plomb est effectivement un métal bon marché, mais le bronze est un alliage de cuivre et d'étain, et l'étain semble avoir été de tous temps beaucoup plus cher que le cuivre (Comp. R. Halleux, d'après J.D. Murphy, dans *JESHO*, 17, 1974, p. 104 — situation à l'âge du bronze, précisément — et les cours actuels des matières premières, lesquels font ressortir un prix de l'étain très supérieur à celui du cuivre : fin décembre 1974, plus de cinq fois supérieur, *Le Monde*, 24 décembre 1974, p. 15, col. 1-2); l'Egypte mamlouke aurait-elle fait exception?

[5] Rabie, p. 185 : s'il y a eu affermage de la confection matérielle des *fulūs*, on aimerait connaître les conditions exactes de l'opération.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Suivant en cela l'exemple de leurs prédécesseurs, les auteurs les plus récents paraissent toujours se placer, au moins implicitement, dans l'hypothèse de la monnaie réelle, « droite », « pleine », telle que le monde a pu la connaître à la belle époque de l'économie libérale (1815-1914). On cherche en vain des prises de position sans équivoque, mais on constate l'usage assidu d'un vocabulaire parfaitement explicite : « étalon » [1], « monométallisme » [2], « bimétallisme » [3], « trimétallisme » [4] — !? —, et rien n'autorise le lecteur à supposer que les responsables n'ont pas pleinement mesuré toutes les implications du choix de leur terminologie [5]. Or, comme d'habitude, les développements qu'on nous offre regorgent d'indications matérielles qui, à tous les points de vue, infirment directement ou indirectement l'hypothèse qu'on paraît avoir adoptée [6].

[1] Or ou argent : Rabie, p. 174, 176, 178, 184, 186, 190, etc.

[2] Cahen, *L'Islam*, p. 86 : « Un caractère spécial du système monétaire musulman était de consister en un double monométallisme ».

[3] Ashtor, « Banking instruments », p. 559 : « ... the passage from a monometallic to a bimetallic monetary system ... ». Rabie, p. 193-194. Ehrenkreutz, « Monetary aspects », p. 38-39. Etc.

[4] A.S. Ehrenkreutz, « Another orientalist's remarks concerning the Pirenne thesis », *JESHO*, 15, 1972, p. 102.

[5] Et pressenti l'intérêt que certaines de leurs découvertes seraient éventuellement susceptibles — après vérification très approfondie! — de susciter chez le lecteur averti. Quand on lit par exemple : « ... the value of goods in all transactions was calculated half in silver and half in gold » (Rabie, p. 193), on songe au « symmétallisme », pur produit de certaines imaginations surexcitées, voici près d'un siècle, par les rebondissements de la controverse bimétalliste, et resté à l'état d'hypothèse d'école, mais dont les propagateurs auraient sûrement été fort surpris d'apprendre que le Mamlūk baḥride an-Nāṣir Nāṣir ad-Dīn Muḥammad avait déjà inventé tout cela cinq siècles et demi avant eux (Comp. A. Marshall, *Money, credit and commerce*, London 1923, p. 64-67. E.W. Kemmerer, *Money, the principles of money and their exemplification in outstanding chapters of monetary history*, New York, 1935, p. 14).

[6] On sait que, du point de vue le plus général, il est pratiquement exclu que la monnaie réelle de type classique ait pu exister avant l'épanouissement de l'économie libérale à l'époque moderne : A. Del Mar, *The science of money*, 2nd ed., New York 1896, p. 135; M. Meçlewska, « Nicolaus Copernicus — A physician of coinage », *Polish Numismatic News*, 2, 1973 (= *Wiadomosci Numizmatyczne*, 17, *Special issue for the International Numismatic Congress in New York and Washington*, 10-16 September 1973), p. 8. Inversement, le libéralisme intransigeant d'Ibn Khaldūn (M.M. Rabī', *The political theory of Ibn Khaldūn*, Leiden 1967, p. 155, 157-158) créait les conditions théoriques du passage

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

Si l'on envisage d'abord les problèmes qui se posent à propos de toute émission d'or et d'argent considérée isolément, le plus sage est de se référer à la définition de la monnaie réelle : « The gold standard is a monetary system in which the unit of value consists of the value of a fixed quantity of gold in a free gold market » [1]. On aimerait être sûr que tous les auteurs abordant la question, quels que soient en fait le pays et l'époque considérés, aient pris pleine conscience de tout ce que l'hypothèse dans laquelle ils se placent au moins implicitement présuppose en ce qui concerne l'attitude qui doit être celle des pouvoirs publics en tout lieu et à chaque instant : garantie de liberté totale du marché de la marchandise choisie comme étalon, en droit et en fait, au dedans comme vis-à-vis du dehors; définition de l'unité de compte par un poids de cette marchandise; mise en circulation de la monnaie concrète, c'est-à-dire des espèces circulantes, dans des conditions telles que, pour un demandeur de monnaie, la continuité matérielle soit parfaite entre les deux états de l'étalon, l'état de marchandise et l'état d'espèces monétaires : dans la seule hypothèse qui mérite d'être retenue ici et qui serait celle du *specie standard* [2], frappe libre, c'est-à-dire transformation en pièces de monnaie, par l'atelier monétaire, du métal présenté par tout particulier sans aucune discrimination et sans qu'il en coûte plus que le prix de l'opération elle-même [3] augmenté éventuellement [4] du prix de

ultérieur à la monnaie réelle, prônée en Occident par son contemporain Nicolas Oresme (Comp. G. Fourquin, dans *Revue Historique*, 250, 1973, p. 24-25) et ultérieurement par Copernic (Meçlewska, p. 11).

[1] E.W. Kemmerer, *Kemmerer on money*, 2nd ed., Chicago-Philadelphia-Toronto 1934, p. 1-2. G. Short, « Gold standard return », *International Herald Tribune*, December 11, 1974, p. 9 : « Going back to the gold standard would mean that the major currencies would become convertible into gold at a fixed price which would not be expected to change ». Ce qui est vrai pour l'or l'est évidemment aussi pour l'argent, et à la limite pour n'importe quelle autre marchandise, la vocation des métaux dits précieux à jouer le rôle d'étalon monétaire ne s'étant affirmée que pour des raisons strictement techniques. Comp. Cannan, p. 8-10; Cassel, p. 2-3, etc.

[2] Ne dispensant d'ailleurs nullement de se poser la question des monnaies divisionnaires, lesquelles peuvent difficilement être autres que fiduciaires, et font donc *ipso facto* commencer le *bullion standard* sous le *specie standard*.

[3] Le « brassage » des vieux auteurs.

[4] Jusqu'au XIX[e] siècle, donc à plus forte raison dans l'Egypte médiévale.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

l'espace [1] et de celui du temps [2]; enfin, la définition du cours légal et du pouvoir libératoire illimité, c'est-à-dire au moins l'obligation faite aux pouvoirs publics eux-mêmes [3] d'accepter, en règlement de sommes libellées dans l'unité de compte, une quantité [4] d'espèces correspondant exactement à la définition pondérale de l'unité de compte. Toutes ces conditions doivent être réunies en même temps, autrement il n'est plus question de monnaie réelle et donc pas question de fonder sur l'hypothèse de la monnaie réelle l'étude des faits monétaires en particulier et des faits économiques en général. Il va sans dire que, pour l'Egypte ayyūbide et mamlouke ici considérée, aucun auteur n'a jamais tenté de répondre à toutes ces questions, faute le plus souvent de se les être seulement posées. Ce qui ne veut pas dire que les développements qu'on nous propose soient dépourvus d'intérêt, bien au contraire : les faits rapportés à l'état brut parlent d'eux-mêmes. Pour éviter de faire double emploi avec des considérations déjà exposées ailleurs, on se bornera à quelques notations caractéristiques.

On a évoqué plus haut les incertitudes pesant sur la notion même de marché « international » des métaux monétaires, du fait de l'existence attestée de contrôles et autres interventions étatiques aux frontières [5]. Qu'en était-il maintenant à l'intérieur des frontières [6]? Existait-il un marché vraiment libre des métaux

[1] Coût du transport du métal à l'atelier.

[2] Perte d'intérêts si l'atelier ne satisfait pas instantanément la demande.

[3] En fait, aux agents du fisc.

[4] Poids ou nombre, la question est ici sans importance autre que purement technique.

[5] Suffisant à compromettre gravement sinon à discréditer complètement toute hypothèse de monnaies réelles comme dénominateur commun de la vie économique d'un domaine monétaire à l'autre, par exemple en matière de prix. Comp. Cl. Cahen, « Douanes et commerce dans les ports méditerranéens de l'Egypte médiévale d'après le *Minhādj* d'al-Makhzūmī », *JESHO*, 7, 1964, p. 255. Id., « L'alun avant Phocée », p. 436 : mercantilisme bullionniste, comme pratiquement tous les Etats l'ont pratiqué au moins jusqu'au XVIII[e] siècle (Comp. Ashtor, « Banking instruments », p. 559. R.A. Messier, « The Almoravids, West African gold and the gold currency of the Mediterranean basin », *JESHO*, 17, 1974, p. 41) et excluant toute idée de « système monétaire international » fondé sur l'étalon métallique.

[6] Comp. le régime du commerce de l'or en France en 1975 (Liberté totale à l'intérieur, mais contrôles aux frontières, isolant donc le marché de Paris de ceux de Londres et de Zürich).

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

devant servir d'étalons monétaires [1] ? En fait, et bien au-delà de l'attitude discriminatoire du *fiqh* vis-à-vis des métaux précieux en leur qualité de « denrées usuraires », on ne peut que constater l'existence, en amont et au niveau de l'atelier monétaire, d'une situation caractérisée par un double état d'exception : d'une part, l'or et l'argent sont mis hors du droit commun des biens et des services [2] ; d'autre part, ils sont la cible privilégiée de l'arbitraire des pouvoirs publics, s'exerçant en particulier au niveau de l'atelier monétaire. Il est on ne peut plus clair en effet que la frappe des monnaies d'or et d'argent a constitué dans le cas qui nous intéresse, tout comme l'émission des *fulūs*, un moyen supplémentaire d'extorsion fiscale : la matérialité du fait est attestée directement ou indirectement par une surabondance d'indications concordantes. En ce qui concerne les conditions exactes dans lesquelles les choses ont pu se passer effectivement, et qui devraient au premier chef préoccuper l'historien de la monnaie, les indications directes dont on dispose au sujet des rapports entre demandeurs d'espèces et atelier paraissent ne concerner que ce qu'on appellerait aujourd'hui les non-résidents [3], bénéficiant alors comme aujourd'hui d'un régime de faveur [4]. Quel pouvait être le sort réservé aux *mauridūn* résidents [5] dans leurs rapports

[1] Comp. Cl. Cahen, « Documents relatifs à quelques techniques iraqiennes au début du onzième siècle », *Ars islamica*, 15-16, 1951 (Reprint 1968), p. 28 : liberté intérieure du marché de l'or ? En sens inverse : H. Zafrani, « Les problèmes monétaires au Maroc dans la littérature juridique des rabbins marocains », *Revue Historique*, 252, 1974, p. 79 (Absence de liberté des transactions sur l'or, métal monétaire, dans le Maroc du XVIII[e] siècle). Comp. Hawtrey, p. 19. On pourrait d'ailleurs faire observer aux théoriciens qu'il importerait éventuellement de préciser s'il s'agit d'une liberté absolue du marché (intérieur et « international ») du métal destiné au rôle d'étalon, abstraction faite de tout le reste de l'activité économique, ou seulement d'un degré de liberté équivalant à celui dont bénéficie l'ensemble des autres biens et services : pour les économistes libéraux d'il y a un siècle, il s'agissait évidemment de métaux monétaires totalement libres dans une vie économique elle aussi totalement libre, ce qui supprimait le problème.

[2] Comp. L. Massignon, « L'influence de l'Islam au Moyen âge sur la fondation et l'essor des banques juives », *Bulletin d'Etudes Orientales*, 1, 1931, p. 7 : régime du monopole.

[3] Rabie, p. 115-116.

[4] Goitein, *Mediterranean trade*, p. 62. S. Labib, « Egyptian commercial policy in the Middle Ages », dans Cook, *Studies*, p. 71-72. M. Rodinson, « Le marchand musulman », dans Richards, *Islam*, p. 33-34.

[5] Cahen, « La frappe des monnaies », p. 337 : à rapprocher de Zafrani, p. 76, 78, pour qui le *mūrid* ou *daffā'* est un « « fournisseur » agréé », et donc en aucune façon un simple particulier.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

quotidiens avec l'atelier monétaire [1] ? Les derniers travaux, tout comme d'autres plus anciens, accumulent les notations prouvant à l'envi, même si c'est de façon indirecte, que le *dār al-ḍarb* jouait un rôle de choix dans l'entreprise permanente de spoliation des particuliers au profit des pouvoirs publics [2]. En sus des références directes au monopole étatique de l'émission monétaire [3], instauré et défendu pour des raisons dépassant largement le simple souci d'affirmation politico-religieuse, ainsi qu'à la profitabilité fiscale de l'émission monétaire en général [4] et au faux-monnayage qui est la conséquence inéluctable de la situation ainsi créée [5], on note l'insécurité de toute détention de métal précieux par les

[1] Comp. S.D. Goitein, « Cairo : an islamic city in the light of the Geniza documents », dans I.M. Lapidus, ed., *Middle Eastern Cities, A symposium on ancient, Islamic and contemporary Middle Eastern urbanism*, Berkeley - Los Angeles 1969, p. 90. H. Djaït, « La wilāya d'Ifrīqiya au II^e^-VIII^e^ siècle (2) », *Studia Islamica*, 28, 1968, p. 80-81.

[2] Rabie, p. 193 : mise en œuvre des stratagèmes dont on a parfois quelque peine à saisir le mécanisme, mais dont le but et les résultats sont parfaitement évidents.

[3] R. Kiernowski, « Coins imitations and forgeries in the Middle Ages », *Polish Numismatic News*, 2, 1973, p. 83-84.

[4] Bacharach, « The dinar », p. 82-83. Comp. J. Lafaurie, « Numismatique. Des Carolingiens aux Capétiens », *Cahiers de Civilisation médiévale X^e^-XII^e^ siècles*, 13, 1970, p. 121 : « Le fait de battre monnaie est un acte de commerce dont le profit revient à l'autorité qui possède le droit de monnaie et au groupe de techniciens qui en assure l'exécution ».

[5] Kiernowski, p. 86-87. F. Kmietowicz, « Some remarks on the origin of imitations of Arabic dirhems », *Polish Numismatic News*, 2, 1973, p. 47, 55, 58 : jusqu'à 15 % d'imitations rigoureusement identiques aux originaux en valeur intrinsèque, et dont il serait donc impossible d'expliquer l'existence dans l'hypothèse d'originaux émis dans les conditions de la monnaie réelle. Comp. Oe. L. Barkan, « The price revolution of the sixteenth century : a turning point in the economic history of the Near East » (Translated by Justin McCarthy), *International Journal of Middle East Studies*, 6, 1975, p. 12 : « Because of the change in value of the *akçe* coin during this time, owing not only to price changes but also to the debasement of the coin by the state and by counterfeiters, I have reduced the total value of food purchases given in each budget to a constant silver-gram value to find the real cost of the items and thus arrive at an accurate comparison » ; louable intention, mais la comparaison n'a de chance d'être exacte que si, pendant toute la période considérée, un régime d'étalon-argent véritable a été effectivement en vigueur : hypothèse incompatible avec celle de la contrefaçon (« Counterfeiters »), du moins comme phénomène assez grave pour mériter une mention particulière ce qui est précisément le cas.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

particuliers, dont la réticence à présenter leur métal à l'atelier explique que des espèces démonétisées aient été thésaurisées pendant des périodes de temps fort longues [1]. L'autre face du même phénomène était le souci manifesté par les autorités au sujet de l'approvisionnement en métal de l'atelier monétaire, et dont il devrait être superflu de souligner qu'il révèle une situation rigoureusement incompatible avec un régime de monnaie réelle, lequel présuppose de la part des pouvoirs publics une attitude de totale passivité, le rôle actif dans l'émission monétaire étant laissé intégralement aux agents économiques [2]. Il est également question d'échanges de monnaies, dans des conditions le plus souvent mal précisées, mais dont il est invariablement indiqué qu'elles étaient aussi profitables aux pouvoirs publics que dommageables pour les particuliers [3] : dans la mesure où l'opération avait pour point de départ un décri d'anciennes espèces auxquelles il s'agissait de substituer de nouvelles espèces du même métal, il ne pouvait par définition y avoir de profit pour les pouvoirs publics et de dommages pour les particuliers que dans un régime autre que celui de la monnaie réelle [4]. Au-delà des problèmes liés à l'émission monétaire proprement dite, on relève toute une série d'indications qui, dans leur diversité, sont autant de témoignages concordants. Il est question par exemple de la rareté de la monnaie [5] et même du souci que cette situation aurait causé aux pouvoirs publics [6]. Or, si la seconde proposition n'invite qu'à un certain scepticisme [7], la première amène à s'interroger

[1] Rabie, p. 171, 172-173, 176-177 : il est même probable que ces espèces officiellement démonétisées continuaient de circuler activement entre particuliers, comme la chose s'est produite si souvent dans l'histoire.

[2] Rabie, p. 169, 174, etc. : Saladin en quête d'or et d'argent, d'où les confiscations opérées au détriment des mosquées du Caire; le plus pur héros de l'Islam pouvait d'ailleurs se prévaloir d'illustres précédents, de Constantin à Héraclius, mais la contravention à toutes les règles reconnues de l'émission en régime de monnaie réelle n'en est pas moins évidente. Balog, *The coinage*, p. 41. Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 277 : « The sultan ordered all silver to be carried to the mint where it was to be reissued as coin ». Etc.

[3] Rabie, p. 178-179, 180.

[4] Puisque le régime de la monnaie réelle comporte entre autres choses la totale liberté de la frappe.

[5] Rabie, p. 194. Ehrenkreutz, *Saladin*, p. 75. Udovitch, « Commercial techniques », p. 53. Lopez - Miskimin - Udovitch, p. 95.

[6] Ehrenkreutz, « Monetary aspects », p. 38-39.

[7] On pense aux préoccupations économiques gravement attribuées par certains aux rois d'Angleterre contemporains des Mamlūks et à la réaction d'E. Perroy : « Rêveries et

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

sur les mécanismes généraux de la vie économique à l'époque considérée : la notion même de « besoins en monnaie » d'une économie est toujours suspecte, qu'il s'agisse de rareté ou d'abondance [1] et quel que soit en fait le régime monétaire en vigueur [2]; elle est doublement suspecte dans l'hypothèse d'un régime de monnaie réelle, censé créer les conditions d'une adaptation automatique du volume de la masse monétaire quelle que soit la définition qualitative et quantitative de l'unité de compte [3]. Il est question également de balances commerciales en déséquilibre [4], autre notion rigoureusement incompatible avec l'hypothèse de la monnaie réelle [5].

On pourrait continuer, mais il devrait déjà être évident que, dans le cas qui nous occupe, l'hypothèse de la monnaie réelle n'a guère de plausibilité. Pour

billevesées » (*La Guerre de Cent Ans*, Paris 1945, p. 73). On imagine effectivement très mal un souverain du Moyen Age, que ce soit en Egypte ou en Occident, se souciant de la rareté de la monnaie ailleurs que dans ses propres caisses (Comp. Cl. Cahen, « Quelques aspects de l'administration égyptienne médiévale vus par un de ses fonctionnaires », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, XXVI-4, février 1948, p. 98-100).

[1] Comp. Sperber, « Costs of living », p. 9-11.

[2] Comp. Ph. Grierson, « Byzantine coinage as source material », dans J.M. Hussey, D. Obolensky, S. Runciman, ed., *Proceedings of the XIIIth International Congress of Byzantine Studies, Oxford 5-10 September 1966*, London - New York - Toronto 1967, p. 321.

[3] Dans l'hypothèse de l'étalon-or : E. Le Roy Ladurie, « L'or et la monnaie » (D'après P. Vilar), *Le Monde*, 28 décembre 1974, p. 1 & 19 : baisse des prix et relance de la prospection minière, et vice-versa. On n'envisage ici que les variations de l'offre de monnaie. Côté demande, des moyens d'accélération de la vitesse de circulation de la monnaie, liés à l'existence d'établissements de dépôts, peuvent également être appelés à la rescousse, quelle que soit d'ailleurs la nature économique de cette monnaie : Lopez - Miskimin -Udovitch, p. 109-110; Ashtor, « Banking instruments », p. 561, etc.. Enfin, et au-delà des considérations relatives au seul volet monétaire de la vie économique, rien de ce que l'on sait des conditions générales de l'époque, économiques, sociales et même politiques, n'invite à supposer une quelconque rigidité des prix : comp. Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 269.

[4] Rabie, p. 170-171, 173, 185-186. Cahen, « Quelques mots », p. 35-36.

[5] J. Rueff, *L'âge de l'inflation*, 4e éd., Paris, 1964, p. 54-57. Id., *Le lancinant problème des balances de paiements*, Paris 1965, p. 74-75, 103, 131-144, etc.. P. Lambert, dans *Le Monde*, 21 janvier 1975, p. 20, col. 3 : « Qui s'intéressait à la balance des paiements au temps de l'étalon-or? Personne — pas même les Anglais! ».

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

nous limiter à deux points essentiels d'entre ceux que nous avons énumérés plus haut : d'une part, les conditions du marché des métaux monétaires peuvent être considérées comme aboutissant à une restriction de la liberté de la frappe, en fait sinon en droit, d'où nécessairement décrochage vers le haut de la valeur du métal frappé par rapport à celle du métal brut [1]; d'autre part, la profitabilité de la frappe pour l'autorité émettrice ne peut s'expliquer que par un prélèvement [2] opéré à l'occasion du passage du métal par l'atelier monétaire et supérieur à ce que justifierait le brassage, revenant en fait à la perception d'un impôt [3] dont rien n'oblige à croire que son taux ait été uniforme mais qui au contraire a très bien pu être infligé « à la tête du client »; les deux additionnant leurs effets pour conférer au métal frappé une plus-value fiduciaire par rapport au métal brut.

La distinction nécessaire entre les deux états du métal, lingots et espèces [4], semble avoir été faite de façon parfaitement nette par les usagers d'alors [5]. L'existence de la plus-value, profit de l'offreur au moment de la frappe et perte du demandeur au moment du décri, peut seule expliquer divers épisodes qu'on nous rapporte le plus souvent à l'état brut mais de façon cependant tout à fait explicite. En 1264 A.D., Baybars refuse aux fermiers de l'atelier monétaire la démonétisation des *dirhams nāṣirīs*, pour éviter, nous dit-on, la chute de leur valeur [6] : on ne saurait exprimer plus clairement le fait que la valeur nominale de l'espèce considérée excédait sa valeur intrinsèque [7]. Le ralentissement ou

[1] J.D. Magee, *An introduction to money and credit*, Revised ed., New York 1933, p. 104.

[2] « Monnayage ».

[3] Le bon vieux « seigneuriage » : C.E. Williams, *The immorality of inflation, A study of the moral, political and economic consequences of a national inflationary policy*, Brooklyn (New York) 1970, p. 235.

[4] *Bullion* et *coin* des auteurs de langue anglaise, de très loin les plus actifs dans la spécialité à l'heure actuelle.

[5] D. Sperber, « New light on the problem of demonetization in the Roman Empire », *The Numismatic Chronicle*, VII, 10, 1970, p. 112. Cl. Cahen, dans *Journal Asiatique*, 255, 1967, p. 309-310. Id., « Relations politico-culturelles entre Iran mongol et Maghreb », *Les Cahiers de Tunisie*, 16, 1968, p. 107-108.

[6] Rabie, p. 187-188.

[7] L'affermage de l'atelier monétaire (Comp. Zafrani, p. 79-80), c'est-à-dire en fait de la perception du seigneuriage, serait, d'après tous les autres exemples mieux connus, un argument en faveur de l'idée d'un prélèvement fiscal caractérisé moins par sa lourdeur que par son arbitraire. La requête présentée

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

même l'arrêt de la frappe d'un métal [1] peuvent s'expliquer par une décision politique de démonétisation du métal en question [2], mais également et de façon plus plausible par le fait que, volonté délibérée ou inadvertance de l'autorité émettrice, les conditions dans lesquelles ce métal est frappé deviennent plus onéreuses que celles dont bénéficient les métaux concurrents sur place ou le même métal à l'étranger : les demandeurs d'encaisses portent alors leur choix, au moins pour les encaisses thésaurisées, sur les espèces les plus droites, c'est-à-dire celles dont la valeur nominale s'écarte le moins de la valeur intrinsèque [3]; au besoin

à Baybars par les fermiers de l'atelier monétaire suggère plusieurs explications possibles, reposant toutes sur l'hypothèse d'un fermage ou forfait dû par les fermiers à l'Etat pour chaque espèce dont ils ont traité la frappe et d'un montant au moins partiellement indépendant du volume effectivement frappé, le décri officiel de l'espèce en cause pouvant seul délier les fermiers de leurs obligations : ou bien, les fermiers en cause ont traité la frappe des *nāṣirīs* et, constatant une baisse de la demande, estiment qu'un décri serait pour eux la solution la plus avantageuse; ou bien, au contraire, il s'agit de fermiers émetteurs d'une ou plusieurs autres espèces souffrant de la concurrence des *nāṣirīs* et souhaitant pour cette raison le décri de ces derniers.

[1] Rabie, p. 162, 165.

[2] En pareil cas, les particuliers qui tiennent absolument à détenir des espèces de ce métal — pour des raisons qui peuvent ne pas être exclusivement économiques — doivent obligatoirement les faire venir du dehors, au besoin en exportant le métal brut : Goitein, « Mediterranean trade », p. 57. Comp. H.R. Idris, « Contribution à l'étude de la vie économique en Occident musulman médiéval : glane de données chiffrées », *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, 15-16, 2e semestre 1973 (= *Mélanges Le Tourneau*, 2), p. 85.

[3] D'où, en cas de décri, perte réduite au minimum pour le détenteur ... Pour les encaisses dites nécessaires, on peut considérer, au moins en théorie, que le problème ne se pose pas : en ce qui concerne en effet la partie publique de ces encaisses nécessaires, le choix de l'espèce est imposé par la partie recevante, c'est-à-dire les pouvoirs publics eux-mêmes; en ce qui concerne la partie privée, la crainte du décri et de la perte qu'il peut entraîner n'intervient pas, puisqu'il s'agit par définition d'encaisses constituées en vue d'opérations à effectuer immédiatement, et par conséquent toute espèce peut convenir (Comp. Ph. Pons, « Malgré ses avatars, le dollar devient la monnaie de règlement du commerce sino-japonais », *Le Monde*, 15 février 1975, p. 26). D'une façon générale, les particuliers ne verront pas d'inconvénient à constituer leurs encaisses nécessaires en espèces locales, dont on peut supposer que l'utilisation exclusive était normalement requise par les autorités (Comp. Messier, p. 33-34). La détention d'encaisses thésaurisées est inséparable de préoccupations spécifiques (*Mutatis mutandis*, celles d'un moderne trésorier d'entreprise multinationale un vendredi soir

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

sur des espèces étrangères, bien que leur détention soit toujours *ceteris paribus* plus onéreuse que celle d'espèces locales. C'est là tout le mystère, à supposer qu'il y en ait jamais eu un, du succès rencontré en Egypte par les monnaies italiennes au cours du dernier siècle mamlouk [1], en particulier par le ducat vénitien [2] très demandé au détriment des émissions locales [3] en dépit de tous les efforts des autorités pour assurer le succès de celles-ci [4] : « ... the ducats were in greater demand than the Muslim coin because it was assumed that the ducats were a safer, more reliable currency » [5]; comme le ducat n'était ni d'un poids tellement plus régulier ni même d'un alliage plus pur que les espèces locales qu'il concurrençait victorieusement [6], la seule explication possible reste que les conditions d'émission devaient être plus libérales en Italie qu'en Egypte [7]. Enfin, l'abandon officiel d'un métal par l'Etat [8] a pour conséquence que la frappe de ce métal, si elle doit continuer, ne peut plus se faire que dans les conditions de la plus grande libéralité, ce qui s'accorde très bien avec le fait de l'abandon de toute norme pondérale à l'émission et donc le recours exclusif au pesage, d'autant plus recommandé que la monnaie est plus droite [9].

en régime de taux de change fixes : quelles sont les monnaies candidates à la dévaluation pendant le week-end?) devant lesquelles les injonctions de l'autorité ne pèsent en général pas du poids le plus lourd : comp. Rabie, p. 174. Udovitch, « Commercial techniques », p. 50-51.

[1] Lopez - Miskimin - Udovitch, p. 110-111, 124-125, etc.

[2] Rabie, p. 190-191, 194-195.

[3] En particulier les nouveaux *dīnārs* de Barqūq et de Barsbāy : Rabie, p. 194-195.

[4] Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 276-277.

[5] Bacharach, « The dinar », p. 81 : on ne saurait vraiment mieux dire.

[6] Bacharach, « The dinar », p. 93-96 : il semble y avoir eu sur ces deux points un véritable mythe du ducat, dès la fin du Moyen Age, et jusqu'aux toutes récentes expertises numismatiques.

[7] Renversement de situation, car auparavant les espèces égyptiennes s'étaient considérablement exportées (Rabie, p. 178 : les *dīnārs kāmilīs;* p. 186 : les *dirhams nāṣirīs,* etc.), sans aucun doute parce que c'était elles qui bénéficiaient alors des conditions de frappe les plus libérales. D'une façon générale, on peut poser en règle que les espèces monétaires voyagent d'autant plus loin qu'elles sont plus droites : R.S. Sharma & D.N. Jha, « The economic history of India up to AD 1200 : trends and prospects », *JESHO,* 17, 1974, p. 77-78.

[8] *Stricto sensu,* l'annonce officielle que les espèces de ce métal ne seront plus exigées en règlement de créances publiques.

[9] Comp. Rabie, p. 171-172, 174, 184, etc. : après le passage à l'« étalon-argent » sous les Ayyūbides, l'or est toujours frappé, mais la métrologie des pièces d'or devient aberrante.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Pourrait-on envisager de chiffrer la plus-value monétaire[1], dont on peut admettre qu'elle équivalait très exactement, considérant le prix moyen[2] du métal de l'espèce considérée[3] libellé dans l'espèce elle-même, à la différence entre le poids de métal brut et le poids d'espèces monétaires? En fait, il est peu probable qu'on puisse jamais espérer connaître autre chose que le montant du prélèvement à l'atelier[4], dont on a vu plus haut qu'il ne pouvait être que l'une des composantes de la plus-value totale : et, pour être tout à fait précis, il faudrait connaître, pour une espèce donnée[5], le taux de prélèvement qui est appliqué à chaque demandeur de monnaie et pour quelle quantité de métal, de façon à pouvoir calculer avec certitude le taux moyen qui en résulte pour l'espèce considérée dans son ensemble[6]. Il est parfaitement légitime d'envisager des taux de prélèvement différents pour des espèces différentes d'un même métal : c'est même l'explication la plus commode qu'on puisse trouver au phénomène de la circulation concurrente d'une demi-douzaine de variétés de *dirhams* dès le début de l'époque mamlouke[7]. Notons enfin que divers auteurs restent fidèles, au moins implicitement, à la vieille idée selon laquelle, pour une espèce d'alliage de métal précieux, le taux de prélèvement par les pouvoirs publics équivaudrait à la proportion de métal vil dans l'alliage : entre autres arguments à l'appui, le fait que les

(1) Bacharach, « The dinar », p. 84 : « added value for being coined ».

(2) Dans la mesure où on est contraint d'envisager un marché fractionné en plusieurs compartiments : officiel, libre, noir, etc., chacun avec son niveau de prix et son volume de transactions.

(3) Dans le domaine monétaire considéré et au moment considéré.

(4) Bacharach, « The dinar », p. 82-83. Comp. J.B. Henneman, *Royal taxation in fourteenth century France, The development of war financing, 1322-1356*, Princeton 1971, p. 331-333. J.D. Gould, *The great debasement, Currency and the economy in mid-Tudor England*, Oxford 1970, p. 7-8.

(5) Définie comme l'ensemble des coupures dont les agents du fisc veulent bien considérer qu'elles constituent un seul et même moyen de paiement, dont tous les éléments sont rigoureusement interchangeables au pesage ou au comptage.

(6) Comp. Rabie, p. 116 : que représente exactement le taux de 5 % dont il est ici question?

(7) Rabie, p. 186-187. Il y en avait au moins autant au Japon à l'époque Tokugawa : P. Akamatsu, « La monnaie métallique sous les Tokugawa, Les essais de réforme monétaire au Japon au XVIII[e] siècle », *Journal asiatique*, 260, 1972, p. 372 (6 espèces d'argent concurrentes).

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

monnaies soient d'autant plus demandées que leur métal est pur [1] et qu'inversement l'altération du métal freine la demande, surtout extérieure, de l'espèce en cause [2].

On ne trouve par contre dans aucun des travaux les plus récents une prise de position générale permettant de caractériser le régime monétaire de l'Egypte ayyūbide et mamlouke du point de vue de l'offre de monnaie. Il est hors de question qu'on puisse considérer sérieusement les espèces d'or et d'argent de l'époque comme identiques, dans leur nature économique, aux monnaies réelles à frappe libre du début du XX^{e} siècle. Mais il semble également difficile d'y voir des monnaies nominales à support « ostentatoire » [3]. Donc, entre la supposition raisonnable que la frappe est libre en théorie [4] et le fait surabondamment attesté qu'elle est fortement restreinte en pratique [5], il faut s'en tenir, au moins provisoirement, à l'idée d'une situation mal définie où le métal monnayé est porteur d'une plus-value plus ou moins importante par rapport à son poids de métal brut, mais où en même temps la valeur intrinsèque de l'espèce circulante continue de représenter une fraction substantielle du pouvoir d'achat de l'unité de compte [6]. Dans ces conditions, un certain rapprochement de fait serait indéniable entre monnaies de métaux précieux et monnaies de métaux vils, rendant suspecte *a priori* toute recherche, entre les deux catégories, d'une opposition aussi essentielle que celle entre monnaies pleines et monnaies d'appoint fiduciaires avant 1914. Et, de ce dernier point de vue, il est regrettable de constater à quel

[1] Rabie, p. 188, 190, 191-192 : préférence du public pour les *dirhams nuqra*.

[2] Rabie, p. 175. Comp. W. Barthold & C.E. Bosworth, *Turkestan down to the Mongol invasion* (« *E.J.W. Gibb Memorial* » *series, New series,* 5), 3rd ed., 1968, p. 204-205. M. Mitchiner, *The multiple dirhems of medieval Afghanistan,* London 1973, p. 11-12.

[3] Comp. Poirier, p. 10 : monnaies d'argent de la V^{e} République française, ou monnaies d'or de Haïti ...

[4] Ce qui laisse aux demandeurs de monnaie un rôle actif dans l'émission.

[5] Même si c'est le plus souvent de façon indirecte!

[6] Excellente approche théorique dans Cannan, p. 25-29. Rabie, p. 196 : la valeur intrinsèque équivalant aux 3/7^{e} de la valeur nominale? Comp. G.-H. Bousquet, dans *Colloque sur la sociologie musulmane, Actes, 11-14 septembre 1961* (*Correspondance d'Orient,* 5), Bruxelles s.d., p. 214. L'hypothèse d'une valeur intrinsèque non-négligeable est la seule explication possible du recours au pesage, justifié tant que le « coefficient de fiduciarité » est inférieur à l'écart pondéral maximum entre coupures d'une même espèce (Voir plus haut).

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

point certaines illusions quasiment puériles peuvent avoir la vie dure [1], au premier chef celle qui consiste à interpréter l'abondance, réelle ou supposée, ou même seulement l'existence d'espèces monétaires d'or et d'argent comme l'indice infaillible de la prospérité économique [2]; ou l'altération du métal desdites espèces comme un signe d'appauvrissement [3]; ou encore la circulation d'espèces monétaires de cuivre comme une preuve irréfutable d'appauvrissement et de décadence [4].

[1] Bien que les avertissements n'aient pas manqué : par exemple, R. Brunschvig, dans R. Brunschvig & G.E. von Grunebaum, *Classicisme et déclin culturel dans l'histoire de l'Islam, Actes du symposium international d'histoire de la civilisation musulmane (Bordeaux 25-29 juin 1956)*, Paris 1957, p. 208-209 (Sur la coexistence attestée de la monnaie d'or et de la décadence économique en Afrique du Nord à la fin du Moyen Age).

[2] Rabie, p. 189. Cl. Cahen, dans Brunschvig & von Grunebaum, p. 198. Dans l'hypothèse de la monnaie réelle, la puissance et la richesse véritables ne sont pas forcément là où circule le plus de métal précieux (Années 1930 : étalon-or et décadence économique, dans le cas de la France par exemple). Dans celle de la monnaie nominale, on pourrait admettre que l'émission exclusive et donc en quantité illimitée d'espèces à forte valeur intrinsèque indique un haut niveau d'aisance financière des pouvoirs publics et donc, indirectement, de prospérité économique du pays : mais on constate en fait qu'il s'agit toujours d'émissions de volume limité, raretés numismatiques dont le prix de revient au niveau de l'atelier est inférieur certes à la valeur nominale mais dont la valeur marchande dépasse immédiatement cette valeur nominale, d'où démonétisation de fait (M. Blume, « France issues coin — Not for spending », *International Herald Tribune*, February 22-23, 1975, p. 14 : « a coin that people will collect instead of spend ». Le « Krugerrand » sud-africain : *La Vie française - Opinion*, 28 novembre 1974, p. 10. *International Herald Tribune*, Nov. 30 — Dec. 1, 1974, p. 11).

[3] Rabie, p. 163, 164-165, 168-169, 178, etc. : alors qu'il peut très bien ne s'agir que d'un expédient financier des pouvoirs publics, aussi bien dans l'hypothèse de la monnaie réelle (Allègement avoué ou même clandestin de l'unité de compte, et qui ne peut procurer de toute façon qu'un répit très momentané) que dans celle de la monnaie nominale (De l'ostentation à l'austérité, et de l'argent au cupro-nickel).

[4] Rabie, p. 196-197. Comp. Cahen, *L'Islam*, p. 241 : « une monnaie de billon ..., qui toutefois n'est pas signe de misère ». On ne saurait mieux dire : comp. Bas-Empire romain (Stabilité des prix rétablie grâce à une monnaie — selon toutes les apparences nominale — à support matériel de cuivre : Sperber, « Costs of living », p. 2-5), Chine T'ang (Sir G. Clauson, « A late Uyğur family archive », dans C.E. Bosworth, ed., *Iran and Islam, In Memory of the late Vladimir Minorsky*, Edinburgh 1971, p. 171-172), Suède Vasa (Le cuivre monnaie réelle ? F.C. Spooner, *The international economy and monetary*

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

* * *

La partie la plus faible des développements que l'on nous propose reste invariablement celle des rapports entre espèces différentes circulant concurremment à un même point dans le temps, sans parler des cas où deux points dans le temps sont en cause, parfois éloignés l'un de l'autre. L'exemple de l'Egypte ayyūbide et mamlouke est parfait du point de vue méthodologique : quels étaient les problèmes spécifiques créés par cette coexistence, surabondamment attestée du point de vue monumental et documentaire, de tant d'espèces diverses et dont l'hétérogénéité monétaire ne saurait faire le moindre doute [1] ?

* * *

Chaque espèce fait l'objet d'une demande dont le volume est difficile à évaluer, est offerte dans des conditions qui le plus souvent nous échappent. Dès lors une seule supposition peut être faite sans risque : la comparaison de toutes les demandes et de toutes les offres [2] fait apparaître spontanément un marché des

movements in France, 1493-1725 (*Harvard Economic Studies*, 138), Cambridge Mass. 1972, p. 45-50. Cl. Nordmann, *Grandeur et liberté de la Suède* (*1660-1792*), Paris-Louvain 1971, p. 23-24, 63-64). Dans le cas de l'Egypte mamlouke, et dans la mesure où on constate un appauvrissement économique du pays, il est légitime de supposer qu'il a été causé, au moins en partie, par la politique monétaire des autorités (Comp. Bacharach, « Circassian monetary policy » : rappelons que les deux concepts de monnaie réelle et de « politique monétaire » sont pratiquement exclusifs l'un de l'autre !), se résumant en fait à une inflation tempérée par la spoliation et utilisant pour ce faire une monnaie nominale à support matériel de cuivre (La nature du métal ne présentant qu'un intérêt purement technique : Comp. Ehrenkreutz, « Another orientalist's remarks », p. 103); il n'est cependant pas question, dans le dernier quart du XX[e] siècle, de continuer à croire comme le faisait déjà Maqrīzī (Lopez - Miskimin - Udovitch, p. 123-124) que le seul fait de la mise en circulation de monnaies de cuivre a pu avoir les effets qu'on lui prête.

[1] Ashtor, « Banking instruments », p. 560.

[2] Comp. Th. Bianquis, « La prise du pouvoir par les Fatimides en Egypte (357-363 = 968-974) » *Annales Islamologiques*, 11, 1972, p. 78.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

changes [1] nécessairement compartimenté dans l'espace [2] et sur lequel, dans chaque compartiment, chaque espèce trouve à chaque instant son prix dans chacune des autres [3]. En fait, il s'agit là d'une situation très proche, au moins dans ses principes, de notre actuel marché des changes au comptant sous le régime du « flottement », avec cependant cette différence purement technique mais quand même importante que le change manuel, aujourd'hui quantitativement négligeable [4], a dû tenir alors une place beaucoup plus considérable sinon exclusive [5]. Le marché pouvait définir les rapports des monnaies intérieures avec les monnaies extérieures, mais aussi les rapports des monnaies intérieures entre elles [6], y-compris éventuellement entre celles de même dénomination [7]. Enfin, on peut à bon droit supposer que les pouvoirs publics n'ont pas ménagé leurs efforts pour imposer éventuellement des décisions les avantageant, sans autre effet, alors comme aujourd'hui, que la transformation des taux libres en taux noirs [8].

En ce qui concerne le rôle des conditions de l'offre des différentes espèces dans le fonctionnement du marché, on peut admettre que la frappe libre aligne-rait les taux de change des espèces monétaires sur les prix des métaux bruts [9].

(1) *Business Week*, March 23, 1974, p. 58. *Monthly Economic Letter* (First National City Bank, New York), March 1974, p. 1-2. Goitein, « Mediterranean trade », p. 57 : il s'agit bien entendu d'un marché d'achat et de vente, et non pas d'emprunt et de prêt comme le « marché monétaire » qui par définition ne peut concerner qu'une seule espèce à la fois, comp. N.A. Stillman, « The eleventh century merchant house of Ibn ʿAwkal (A Geniza Study) », *JESHO*, 16, 1973, p. 58-62.

(2) Comme c'est encore le cas aujourd'hui.

(3) Rabie, p. 185-186; 191-192 (Hausse du *dīnār*); 193 (Baisse des espèces d'argent). Comp. S.D. Goitein, dans *JESHO*, 12, 1969, p. 112. Cl. Cahen, d'après Udovitch, dans *JESHO*, 14, 1971, p. 84-85. Udovitch, « Commercial techniques », 51-53 : le propre d'un taux de change est d'être soumis à de perpétuelles variations, comp. A. Abd ar-Raziq, « Un document concernant le mariage des esclaves au temps des Mamluks », *JESHO*, 13, 1970, p. 314.

(4) Banque de France (Service de l'information), *Le marché des changes au comptant* (*Note d'information n° 19*, Juin 1973), p. 1, 3-4.

(5) Ashtor, « Banking instruments », p. 560 : existence du change scriptural, mais pour quel volume d'opérations ?

(6) Comp. A. Cunningham, « China's monetary system », *Sound Currency*, XI-3, September 1904, p. 110, 114-115.

(7) Comp. Rabie, p. 182.

(8) Bacharach, « The dinar », p. 81.

(9) Ibid. : rapport pondéral pour les espèces d'un même métal; et le fameux « rapport commercial » de la controverse bimétalliste

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

Or, c'est ici que l'on se heurte à la double incertitude explicitée plus haut : l'unité du marché des métaux monétaires et la liberté de la frappe sont, au mieux, des hypothèses gratuites. Dans ces conditions, la plus extrême prudence devrait s'imposer dès qu'il s'agit d'établir des comparaisons entre des espèces de domaines monétaires différents, même si elles portent le même nom [1]; à plus forte raison, quand l'éloignement dans le temps se substitue ou s'ajoute à l'éloignement dans l'espace [2].

pour les espèces de métaux différents (Comp. F. Vercauteren, d'après G. Fourquin, *Cahiers de Civilisation médiévale X^e-XII^e siècles*, 13, 1970, p. 378. On peut alors parler « étalons parallèles » : W. Hinz, « Die spätmittelalterlichen Währungen im Bereich des Persischen Golfes », dans *Iran and Islam*, p. 303. M.-O. Piquet-Marchal, « Pourquoi la France a-t-elle choisi le bimétallisme en 1803 ? », *Revue historique de droit français et étranger*, 51, 1973, p. 580). Les auteurs les plus récents continuent — mettant parfois en œuvre d'énormes moyens techniques — d'accorder le plus grand intérêt à la pureté métallique des espèces de métaux précieux, *dīnārs* et certains *dirhams*, apparemment considérée comme particulièrement lourde de signification : Rabie, p. 23-24 (D'après Balog, Ehrenkreutz), 164-165 (*Dīnārs mu'izzis*); 175 (*Dirham nuqra*); 176 (*Dīnār*); 177, etc. La chose est peut-être d'une grande importance pour les numismates, mais nous ne voyons toujours pas en quoi elle peut concerner les historiens de la monnaie en général et ceux du change en particulier (Comp. E. Ashtor & Cl. Cahen, dans *JESHO*, 12, 1969, p. 105); si le métal est moins bon, cela se sait toujours assez vite (Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 268-269), et le marché en tient compte comme d'un élément, parmi tous les autres, de détermination du taux de change de l'espèce considérée.

[1] *Dirhams* de l'Iraq et *dirhams* du Khurāsān : Cl. Cahen, « Considérations sur l'utilisation des ouvrages de droit musulman par l'historien », *Atti del Terzo Congresso di Studi Arabi e Islamici, Ravello 1-6 settembre 1966*, Napoli 1967, p. 244.

[2] Comp. Idris, « Contribution », p. 75. En amont de la monnaie se pose le problème de la constance du pouvoir d'achat d'un bien, métal précieux par exemple, dans le temps comme dans l'espace; au niveau de la monnaie, celui de la nature économique de cette monnaie, qui détermine le rapport entre la valeur intrinsèque de l'instrument monétaire et sa valeur nominale ou pouvoir d'achat. D'où l'ironie malheureusement involontaire de certaines situations, par exemple celle d'un auteur qui, louablement préoccupé d'attirer notre attention sur « the importance of the need for exercise of extreme caution in studying monetary data for the purpose of an analysis of economic phenomena in medieval Near Eastern History » (Ehrenkreutz, « Monetary aspects », p. 41 : on ne saurait vraiment mieux dire), développe un exemple, ce qui est éminemment pédagogique, mais ne tarde pas à sidérer un lecteur qui se voit proposer, comme dénominateur commun

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

En pratique, il ne reste pas d'autre possibilité que celle consistant à considérer le taux de change commercial d'une monnaie comme une donnée *sui generis,* mettant ainsi entre parenthèses tout le problème de l'émission

de *dirhams* circulant l'un sous le deuxième calife, l'autre en Egypte à la fin de l'époque circassienne, « a dinar », non autrement précisé (*Ibid.*, p. 40-41) : dans l'ardeur de la démonstration sont passés par profits et pertes 1° Ce que tout le monde sait, et le démonstrateur — au moins comme numismate — mieux que personne, sur l'évolution pondérale dudit *dīnār* entre le premier et le neuvième siècle de l'Hégire : en admettant qu'il se soit agi dans les deux cas d'or fin — ce qui n'est même pas totalement sûr, surtout en ce qui concerne le neuvième siècle —, le premier *dīnār* ne pouvait être que le *solidus* romain devenu *nomisma* byzantin (Cipolla, p. 15-16, 21-22. W. Hinz, « Hyperper und Asper, Zur vorosmanischen Währungskunde », *Der Islam,* 39, 1964, p. 79-80 : 4,48 g d'or pur. On ne connaît pas de monnaies d'or ou d'argent de ʿUmar Ier : D. Eustache, « Etudes de numismatique et de métrologie musulmane, II, Le traité des monnaies d'al-Maqrīzī », *Hespéris Tamuda,* 10, 1969, p. 153-154. Comp. C.E. Bosworth, d'après H. Gaube, dans *Journal of Semitic Studies,* 19, 1974, p. 135-136); le second, au mieux l'*ashrafī* de Barsbāy et de ses successeurs immédiats (Bacharach, « The dinar », p. 87-88, 91, 94 : environ 3,40 g de fin. Comp. Balog, *The coinage,* p. 47. Lopez - Miskimin - Udovitch, p. 125, etc.), au pire le *manṣūrī* de ʿUthmān, qui circule effectivement à partir de 1453 (Bacharach, « The dinar », p. 90 : le poids du *dirham,* soit en principe 2,97 g, et de cuivre saucé d'or, « a yellowed copper coin ») 2° Ce que l'on a peu de chances de jamais savoir sur l'évolution du pouvoir d'achat de l'or d'une époque à l'autre : a-t-il vraiment été millénairement stable (Hinz, « Die spätmittelalterlichen Währungen », p. 303)? Le prophète de la théorie quantitative de la monnaie a écrit au moins deux livres pour dénoncer cette « illusion » (I. Fisher, *The money illusion,* New York 1928 (4th printing 1930), p. 15, 45, 51, 51-52, 118-119, 129-130, 156-163. Id., 100 % *money,* 2. ed., New York 1936, p. 188-189 : « Gold is very unstable »; p. 198-199 : « ... nebulous and fallacious ideas ... : ... the idea that gold is inherently stable »; etc.. Comp. Hawtrey, p. 96); de fait, la théorie économique démontre que le facteur nécessaire et suffisant de la stabilité du pouvoir d'achat d'une marchandise quelconque entre deux dates serait son utilisation comme étalon monétaire dans un régime intégral de monnaie réelle, de façon absolument ininterrompue et dans la totalité de l'espace économique considéré; dans le cas qui nous occupe, il s'agirait obligatoirement de l'ensemble de l'Ancien monde, vu que « rien ne circule aussi aisément et sur des distances aussi grandes que les métaux précieux » (R.S. Lopez, dans *JESHO,* 1, 1957-1958, p. 7) : la hardiesse de la supposition donne quand même à réfléchir 3° Ce que l'on ignore de la nature du régime monétaire aux deux époques considérées, à huit siècles d'intervalle : dans l'hypothèse — en fait gratuite — de la liberté théorique de la frappe, peut-on imaginer que les conditions

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

monétaire [1]. Or, en sus des taux commerciaux librement ou clandestinement apparus sur le marché, les auteurs croient constater l'existence de taux de change officiels, en fait des taux de conversion édictés par les autorités : la plupart des indications chiffrées dont on dispose paraissent d'ailleurs se rapporter à ces taux de conversion [2], établis aussi bien entre espèces locales de même dénomination [3] qu'entre espèces locales de dénomination différente [4] ou encore entre espèces locales et espèces étrangères [5]. Certains auteurs en viennent à donner l'impression de s'embrouiller dans leurs propres chiffres [6], mais est-ce grave [7]? Tout dépend en effet de la signification pratique qu'ont pu avoir ces taux de conversion officiels. On peut tenir pour exclu *a priori* que les seules injonctions des pouvoirs publics aient pu suffire à faire respecter, dans les opérations entre particuliers, des taux de conversion distincts des taux libres ou noirs [8] : un taux officiel ne saurait être imposé autrement que par l'intervention sur le marché de l'autorité

subies par les particuliers à l'atelier monétaire étaient les mêmes sous le vertueux ʿUmar (Comp. I.M. Raʾana, *Economic system under ʿUmar the Great, A treatise on Muslim Economy in Early Seventh Century*, Lahore 1970, *passim*) et sous les brigands mamlouks (Tels que les voyait feu Nasser, plaisamment cité par le même Ehrenkreutz, *Saladin*, p. 233)? En bref : une quantité de métal différente, un pouvoir d'achat du métal dont on n'a aucune preuve qu'il n'était pas différent, une plus-value monétaire dont l'évolution nous est inconnue ...; si dès lors « a dinar » a pu faire le lien entre le début et la fin du Moyen Age islamique, ce ne serait que par l'effet du plus extraordinaire des hasards.

(1) Udovitch, « Introductory remarks », p. 6.

(2) Rabie, p. 166, 174, 175. Comp. J. David-Weill, « Papyrus arabes du Louvre », *JESHO*, 14, 1971, p. 18. Dans certains cas, il y a doute : taux commercial ou officiel? Comp. Rabie, p. 165-167, 167-168, 185, 189-190, etc.. Il va de soi que les taux calculés par certains auteurs modernes sur la base de divers éléments — poids de métal, réel ou supposé, des différentes espèces, taux de conversion « canonique » *dīnār-dirham*, etc. — sont de pures suppositions (Rabie, p. 175, 187).

(3) *Dirhams :* Rabie, p. 185-186.

(4) *Dīnār* et *dirham :* Rabie, p. 174, etc.

(5) *Dīnār* de Saladin et *dīnār* almohade : Rabie, p. 172.

(6) Comp. Rabie, p. 187, n. 2, et 189-190.

(7) Comp. Rabie, p. 176.

(8) Qui croira, en effet, que « ... the official rates were the market rates » du seul fait de la peur inspirée par le *muḥtasib* (Bacharach, « The dinar », p. 82), alors que les marchés noirs de devises fleurissent à tous les coins de rue, même sous les régimes politiques les plus férocement dictatoriaux, dans tous les pays contemporains subissant le contrôle des changes? Comp. Rabie, p. 189-190. Udovitch, « Introductory remarks, » p. 6.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

qui a fixé le taux, offrant l'espèce demandée audit taux. Entre monnaies d'Etats distincts, la question ne pouvait se poser qu'en termes déjà peu différents de ceux d'aujourd'hui : faute d'intervention effective sur le marché de la part des autorités monétaires des Etats, les taux de changes officiels devaient être tout aussi vides de sens que les « parités » ou « taux centraux » du F.M.I. depuis les événements de 1971/1973 et la généralisation des changes flottants [1]. Que se passait-il par contre à l'intérieur des différents domaines monétaires, et au premier chef dans l'Egypte ayyūbide et mamlouke, où la circulation monétaire était des plus bariolées, même sans tenir compte des espèces étrangères? D'une part, en circulation, une remarquable variété de *dīnārs, dirhams* et *fulūs;* d'autre part, et par hypothèse, une table de conversion en vigueur, faisant des différentes espèces des multiples et sous-multiples les unes des autres dans la mesure de l'acceptation inconditionnelle par les pouvoirs publics de n'importe quelle espèce pour n'importe quel paiement [2] au tarif édicté par la table de conversion en vigueur. Selon une loi « aussi universelle que celle de la gravitation » [3], l'unité

[1] La plus grande prudence s'impose en matière de *link* (Comp. Cahen, *Pre-ottoman Turkey,* p. 170-171, 325) ou « alignement » (Comp. H.R. Idris, « L'invasion hilālienne et ses conséquences », *Cahiers de Civilisation Médiévale X^e^-XII^e^ siècles,* 11, 1968, p. 362), tant qu'on n'a pas la preuve tangible qu'il existait effectivement, au moins au profit des non-résidents, interconvertibilité garantie par les deux gouvernements à un taux arrêté en commun (Union monétaire), ou par un des deux gouvernements à un taux arrêté par lui (Gouvernement satellite de zone monétaire). Les ressemblances matérielles entre espèces circulantes ne prouvent rigoureusement rien : à l'heure actuelle, par exemple, les pièces américaines et canadiennes sont on ne peut plus « alignées » les unes sur les autres (De façon à permettre l'utilisation des mêmes distributeurs automatiques!), mais le dollar US et le dollar canadien n'en sont pas moins deux monnaies totalement indépendantes l'une de l'autre, flottant en toute liberté l'une par rapport à l'autre sur le marché des changes.

[2] Sauf limitation purement technique du pouvoir libératoire de certaines espèces à faible valeur nominale, par exemple les *fulūs* (Cipolla, p. 34), et qu'on peut d'ailleurs considérer comme compensant l'avantage également purement technique dont jouissent ces pièces du point de vue des petites opérations (Comp. E. Ashtor, « Nouvelles réflexions sur la thèse de Pirenne à propos d'une réimpression de « Mahomet et Charlemagne » », *Revue Suisse d'Histoire,* 20, 1970, p. 601).

[3] H.D. MacLeod, *Bimetalism,* London - New York 1894, p. VIII, 20-21, etc. : il s'agit bien entendu de la loi de Gresham.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

de compte unifiée suit alors le sort de l'espèce circulante la plus faible du point de vue de la valeur intrinsèque [1]; quant aux autres espèces, de deux choses l'une. Ou bien, leur valeur intrinsèque [2] reste inférieure à leur valeur nominale [3] et rien ne s'oppose alors à ce qu'elles restent effectivement en circulation [4]. Ou bien, leur valeur intrinsèque devient supérieure à leur valeur nominale, et elles devraient subir une démonétisation de fait et disparaître de la circulation [5]. Or, on constate justement qu'elles restent en circulation comme monnaies à part entière [6]. Nous n'avons trouvé nulle part ne serait-ce qu'une prise en considération du problème. Peut-on proposer une explication? On songe à trois hypothèses. Ou bien, la loi de Gresham est prise en défaut, et il faudrait alors admettre que la nature humaine a été alors et dans son essence même différente de ce qu'elle semble être par ailleurs : avis aux anthropologues et aux métaphysiciens, la compétence des historiens paraissant ici dépassée [7]... Ou bien, toutes les espèces restant alors en circulation étaient, en fait sinon en droit, de

[1] Ce qui nous ramène en fait au cas déjà évoqué plus haut des coupures pondéralement irrégulières d'une seule et même émission.

[2] E. Seyd, *Bullion and foreign exchange*, London 1868, p. 18-19.

[3] C.M. Walsh, *The fundamental problem in monetary science*, New York - London 1903, p. 2-3.

[4] Ce qui se passe dans nos régimes monétaires contemporains où les billets ne « chassent » pas les pièces, bien que celles-ci aient une valeur intrinsèque très supérieure (Comp Cannan, p. 33-34).

[5] Comp. Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 274-275. La mise en circulation d'une espèce de valeur intrinsèque inférieure est effectivement, dans ces conditions, le meilleur moyen de faire disparaître les espèces circulant antérieurement : M. A. Shaban, *Islamic History, A.D. 600-750 (A.H. 132), A new interpretation*, Cambridge 1971, p. 114. Quant aux espèces ayant subi la démonétisation de fait, elles peuvent rester en circulation entre particuliers, mais au taux commercial, en attendant que peut-être le décri ou le retrait progressif des espèces « moins bonnes » permette ultérieurement leur remonétisation effective. Il faut en tout cas distinguer soigneusement entre démonétisation de fait, éventuellement passagère, et décri officiel, même si le maintien en circulation d'espèces décriées comme monnaie « privée » et de gré à gré entre particuliers est lui aussi parfaitement concevable : comp. Rabie, p. 176-179, 181, 185-186, 186-187. Udovitch, « Introductory remarks », p. 6.

[6] Comp. Rabie, p. 188. Bacharach, « Circassian monetary policy », p. 270, 276-277.

[7] Comp. Lopez - Miskimin - Udovitch, p. 125-126.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

nature fiduciaire, y-compris celles à valeur intrinsèque élevée : la supposition est à notre avis parfaitement plausible, mais elle constituerait une petite révolution par rapport à toutes les idées explicitement ou implicitement reçues. Ou bien, troisième possibilité qui n'est d'ailleurs nullement exclusive de la précédente : les autorités édictent bien un taux de conversion entre espèces distinctes, mais, en droit ou en fait, refusent de les accepter indistinctement en paiement audit taux, se réservant la possibilité d'exiger telle ou telle espèce à l'occasion de tel ou tel paiement; dans ces conditions les différentes espèces, par définition distinctes du point de vue de l'offre, le restent également du point de vue de la demande et conservent donc leur entière individualité, nonobstant les taux de conversion officiels. Il est évident qu'on ne trouve plus alors aucune signification monétaire à ces taux de conversion, et cependant on hésite à croire qu'il ait pu s'agir, de la part des autorités, d'une démarche purement gratuite. Et les nouveaux éléments d'information fournis par les travaux les plus récents ne peuvent qu'inviter à persévérer dans l'explication fiscale du phénomène. Le principe est simple : l'existence d'un taux de conversion officiel différent du taux de change commercial fait apparaître *ipso facto* une « bonne » monnaie et une « mauvaise » [1]. Du point de vue de la demande d'encaisses privées, rien n'est changé [2]. Par contre, les opérations qui mettent les particuliers en rapport avec la puissance publique offrent à celle-ci des possibilités dont elle n'avait aucune raison de ne pas profiter [3] : l'utilisation fiscale des taux de conversion officiels apparaît

[1] Quand il y en a plus de deux, de plus ou moins « mauvaises » ou « bonnes » : comp. Rabie, p. 193-194. Mayer, p. 440.

[2] Ehrenkreutz, « Monetary aspects », p. 41.

[3] Il n'est évidemment pas invraisemblable que même des gouvernements médiévaux aient pu occasionnellement ne pas agir systématiquement dans le sens de la plus grande spoliation de leurs sujets : comp. Rabie, p. 187-188. Bianquis, p. 78-79 : « Le trésor fatimide émettait de la bonne monnaie et recevait en paiement des impôts de la mauvaise ». On sait depuis longtemps que le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, mais on peut également faire observer qu'à la même époque exactement, de l'autre côté de la Méditerranée il est vrai, le gouvernement de Nicéphore Phocas préférait effectuer ses paiements en mauvaise monnaie et réclamer aux contribuables de la bonne : D.A. Zakythinos, *Crise monétaire et crise économique à Byzance du XIII^e au XV^e siècle*, Athènes (« L'Hellénisme contemporain ») 1948, p. 4.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net

ouvertement dans certains cas [1]; ailleurs, elle permet d'imaginer le pourquoi de certaines opérations dont l'effet invariable a été de causer des pertes à la population [2].

* * *

« Avons-nous une histoire économique de la monnaie musulmane ? » [3] : la question a été posée il y a vingt ans déjà. Entre l'histoire numismatique et l'histoire économique, l'histoire monétaire cherche encore sa voie : peut-être la trouvera-t-elle quand à la description viendra enfin s'adjoindre un effort de compréhension et d'explication.

[1] Rabie, p. 174 : Saladin — encore lui — promulgue un taux de conversion qui surévalue le *dirham* (On ne précise pas lequel), ce qui permet de sous-payer les professeurs dont le traitement est libellé en *dinars*. Comp. Bacharach, « The dinar », p. 81-82, 89-92.

[2] Opérations au coup par coup : Rabie, p. 193-194. Opérations à caractère permanent : le *ṣarf* (Comp. Rabie, p. 180. Cl. Cahen, « Contribution à l'étude des impôts dans l'Egypte médiévale », *JESHO*, 5, 1962, p. 252). Il est évident que ce genre d'opérations est possible dès que deux espèces irréductibles l'une à l'autre sont en circulation : dans ces conditions, on pourrait encore se demander pourquoi les autorités en maintenaient davantage en circulation (Comp. Rabie, p. 187).

[3] Cl. Cahen, « L'histoire économique et sociale de l'Orient médiéval », *Studia Islamica*, 3, 1955, p. 110.

AnIsl 13 (1977), p. 179-215 Gilles Hennequin
Nouveaux aperçus sur l'histoire monétaire de l'Égypte à la fin du Moyen-Âge.
© IFAO 2026 AnIsl en ligne https://www.ifao.egnet.net